

N°25

30 JUIN
2005

Page 1237
à 1312

LBO



BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



PROGRAMMES
DE CERTAINS CONCOURS
DE PERSONNELS
ENSEIGNANTS
DU SECOND DÉGRÉ

Programmes de certains concours de recrutement de personnels enseignants du second degré (pages I à XXIX)

- *Programmes de certains concours externes et internes de l'agrégation et CAER correspondants - session 2006.*
N.S. n° 2005-091 du 22-6-2005 (NOR : MENP0501243N)
- *Programmes de certains concours externes et internes du CAPES, CAPEPS, CAFEP et CAER correspondants - session 2006.*
N.S. n° 2005-092 du 22-6-2005 (NOR : MENP0501244N)
- *Troisièmes concours du CAPES et du CAPLP et des troisièmes CAFEP correspondants - session 2006.*
N.S. n° 2005-093 du 22-6-2005 (NOR : MENP0501245N)
- *Programmes annuels des concours externes et internes du CAPLP et des concours du CAFEP et CAER correspondants - session 2006.*
N.S. n° 2005-094 du 22-6-2005 (NOR : MENP0501246N)
- *Programmes permanents des concours externes et internes du CAPLP et des CAFEP et CAER correspondants.*
N.S. n° 2005-095 du 22-6-2005 (NOR : MENP0501247N)

ORGANISATION GÉNÉRALE

- 1244 **Relations avec les associations** (RLR : 160-3)
Agrément national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.
A. du 22-6-2005 (NOR : MENE0501153A)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 1245 **Classes préparatoires aux grandes écoles**
(RLR : 470-0 ; 431-8f)
Liste des CPGE scientifiques, économiques et commerciales, littéraires et des classes préparant aux DPECF et DECF - année 2005-2006.
Liste du 24-6-2005 (NOR : MENS0501176K)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 1285 **Baccalauréat** (RLR : 543-1b)
Création du baccalauréat professionnel spécialité "maintenance des équipements industriels".
A. du 30-5-2005. JO du 2-6-2005 (NOR : MENE0500957A)
- 1290 **Baccalauréat** (RLR : 543-1b)
Création du baccalauréat professionnel spécialité "services de proximité et vie locale".
A. du 30-5-2005. JO du 2-6-2005 (NOR : MENE0500956A)

1294

Évaluation (RLR : 514-2 ; 523-2)

Dispositif national d'évaluation diagnostique - année 2005-2006.
C. n° 2005-096 du 24-6-2005 (NOR : MENK0501204C)

PERSONNELS

1298

IA-IPR et IEN (RLR : 631-1)

Missions des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale.
N.S. n° 2005-089 du 17-6-2005 (NOR : MEND0501225N)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

1302

Nominations

Doyens des groupes permanents et spécialisés de l'inspection générale de l'éducation nationale.

A. du 22-6-2005 (NOR : MENI0501231A)

1302

Nominations

Médiateur académique et correspondants.

A. du 26-5-2005 (NOR : MENB0501146A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1303

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux.

Avis du 14-6-2005. JO du 14-6-2005 (NOR : MENS0501124V)

1303

Vacance d'emploi

Directeur de l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (Amue).

Avis du 20-6-2005 (NOR : MEND0501149V)

1304

Vacance d'emploi

SGASU, adjoint au secrétaire général de l'académie de Besançon.

Avis du 20-6-2005 (NOR : MEND0501222V)

1305

Vacance d'emploi

SGASU de l'inspection académique du Calvados.

Avis du 20-6-2005 (NOR : MEND0501223V)

1306

Vacance d'emploi

Proviseur vie scolaire auprès du recteur de l'académie de Grenoble.

Avis du 20-6-2005 (NOR : MEND0501151V)

1307

Vacance d'emploi

Proviseur vie scolaire auprès du recteur de l'académie de la Réunion.

Avis du 21-6-2005 (NOR : MEND0501152V)

1307

Vacance d'emploi

Agent comptable de l'université Paris I - Panthéon-Sorbonne.

Avis du 20-6-2005 (NOR : MEND0501150V)

1308

Vacances de postes

Postes et missions à l'étranger ouverts aux personnels du MENESR (hors AEFE).

Avis du 24-6-2005 (NOR : MENC0501187V)

ERRATUM

Des erreurs se sont produites dans les annexes de la note de service n° 2005-087 du 30 mai 2005 fixant les modalités d'inscription et d'organisation des concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des lycées et collèges, des concours de recrutement de professeurs des écoles et des concours pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat - session 2006 parue au B.O. spécial n° 6 du 16 juin 2005.

• Annexe 1, pages 18 et 19**SECTIONS ET OPTIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OUVERTES À LA SESSION 2006**

Les titres de la colonne de droite des tableaux du :

2 - Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement public (CAPES externe et interne) - Concours pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat (CAFEP-CAPES, CAER-CAPES)
et du:

3 - Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement technique public (CAPET externe et interne) - Concours pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat (CAFEP-CAPET, CAER-CAPET)
sont erronés.

Au lieu de : Concours interne et CAERPA,
il faut lire : Concours interne et CAER

• Annexe 2**CALENDRIER DE LA SESSION 2006****- page 23**

2 - CALENDRIER DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DES CONCOURS DE PROFESSEURS DES ÉCOLES POUR TOUTES LES ACADEMIES :

Concours externes, concours externes spéciaux, seconds concours internes, seconds concours internes spéciaux et troisièmes concours

Au lieu de : Jeudi 11 mai Épreuve de français 9 h à 13 h
lire : Jeudi 11 mai Épreuve de français 13 h à 17 h

- page 24

3 - CALENDRIERS RÉCAPITULATIFS DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DES CONCOURS DE PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

Concours externes et CAFEP correspondants

Les tableaux doivent se présenter comme indiqué ci-après :

CONCOURS	SECTIONS/OPTIONS	DATES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ
CP/CAPLP	Toutes sections/options (épreuves écrites)	Vendredi 17 février
CAPES	Histoire et géographie, philosophie, sciences économiques et sociales, mathématiques	Jeudi 2, vendredi 3 mars
	Arts, éducation musicale et chant choral, langues régionales, tahitien	Mardi 7, mercredi 8 mars
	Documentation, physique et chimie, sciences de la vie et de la Terre	Jeudi 9, vendredi 10 mars
	Lettres classiques, lettres modernes	Lundi 13, mardi 14, mercredi 15 mars
	Langues vivantes étrangères, langue corse	Mercredi 15, jeudi 16, vendredi 17 mars
AGRÉGATION	Arts, musique	Mardi 28, mercredi 29, jeudi 30 mars
	EPS, mathématiques	Mercredi 29, jeudi 30 mars
	Grammaire, lettres classiques, lettres modernes	Lundi 3, mardi 4, mercredi 5, jeudi 6, vendredi 7 avril
	Histoire, géographie, langues vivantes étrangères	Mardi 4, mercredi 5, jeudi 6, vendredi 7 avril
	Biochimie-génie biologique, économie et gestion, génie civil, génie électrique, génie mécanique, mécanique, philosophie, sciences économiques et sociales, sciences physiques, sciences de la vie sciences de la Terre et de l'Univers	Lundi 10, mardi 11, mercredi 12 avril

Concours internes et CAER correspondants

CONCOURS	SECTIONS/OPTIONS	DATES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ
CAPES	Toutes sections/options	Mercredi 18 janvier
CAPEPS		Jeudi 19 janvier
CPE		Jeudi 19 janvier
CAPET	Toutes sections/options	Mardi 24 janvier
CAPLP	Lettres-histoire, langues-vivantes-lettres, mathématiques-sciences-physiques	Mercredi 25 et jeudi 26 janvier
	Autres sections	Mercredi 25 janvier
AGRÉGATION	Economie et gestion, EPS, lettres classiques, lettres modernes, philosophie, sciences économiques et sociales	Mardi 31 janvier, mercredi 1er février
	Histoire et géographie	Mardi 31 janvier, mercredi 1er, jeudi 2 février
	Arts, génie civil, génie électrique, génie mécanique, langues vivantes, mathématiques, mécanique, musique, Sciences physiques, sciences de la vie sciences de la Terre et de l'Univers	Jeudi 2, vendredi 3 février
COP		Mardi 14, mercredi 15 février

*ERRATUM (suite)***• Annexe 4****PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR PAR LES CANDIDATS**

1 - Conditions générales d'accès à un emploi public (articles 5 et 5 bis de la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires) ou à un contrat dans les établissements d'enseignement privés sous contrat (décret n° 64-217 du 10 mars 1964 modifié)

- page 51

Colonne de gauche “Conditions” du tableau :

Jouissance des droits civiques. Bulletin n° 2 du casier judiciaire ne comportant aucune condamnation incompatible avec les fonctions postulées.

Les mots “candidats étudiants ou hors fonction publique” sont supprimés.

- page 53**3 - Conditions réglementaires****3.1 Concours externes de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat**

Colonne de gauche “Conditions” du tableau :

Candidat étant ou ayant été enseignant titulaire

Au lieu de : “(sauf concours de COP)”,

lire : “(sauf concours de COP et concours d'entrée au cycle préparatoire au concours externe du CAPLP)”.

- page 55**3.2 Concours internes de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat**

Colonne de gauche “Conditions” du tableau :

Candidat étant ou ayant été enseignant titulaire

Au lieu de : “(sauf concours de COP)”,

lire : “(sauf concours de COP et concours du cycle préparatoire au second concours interne de professeur des écoles)”.

Le B.O. sur internet

*Le Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche est en ligne
sur le site internet : www.education.gouv.fr/bo depuis le 11 juin 1998.*

On y retrouve les B.O. hebdomadaires, spéciaux et hors-série.

Ce service offre trois possibilités :

- la consultation en ligne,*
- le téléchargement,*
- la recherche thématique.*

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche pour un an.

BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		80 €	132 €	109,50 €	

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Établissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Règlement à la commande :

par chèque bancaire ou postal
à l'ordre de l'agent comptable
du CNDP

par mandat administratif à l'ordre
de l'agent comptable du CNDP :
Trésorerie générale de la Vienne
Code établissement 10071
Code guichet 86000
N° de compte 00001003010
Clé Rib : 68

Nom de l'organisme payeur

N° de compte ou CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37

Télécopie : 03 44 12 57 70

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directeur de la publication : Pierre Maurel - Directrice de la rédaction : Nicole Krasnopsolski -

Rédacteur en chef : Jacques Aranias - Rédactrice en chef adjointe : Laurence Martin - Rédacteur en chef

adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction : Micheline

Burgos - Préparation technique : Monique Hubert - Chef-maquetteuse : Bruno Lefebvre - Maquettistes :

Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Éric Muraï, Karin Olivier, Pauline Ranck ● RÉDACTION ET RÉALISATION : Délégation à la

communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47

● DIFFUSION ET ABONNEMENTS : CNDP Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENÈVIEVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 12 57 70.

● Le B.O. est une publication du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

● Le numéro : 2,40 € ● Abonnement annuel : 80 € ● ISSN 1254-7131 ● CPPAP n°777 AD - Imprimerie : Actis.

ORGANISATION GÉNÉRALE

**RELATIONS
AVEC LES ASSOCIATIONS**

NOR : MENE0501153A
RLR : 160-3

ARRÊTÉ DU 22-6-2005

MEN
DESCO A9

Agrément national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

- Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 22 juin 2005, la liste annexée à l'arrêté du 4 octobre 2004 accordant l'agrément national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à la Fédération nationale des parents et des éducateurs ainsi qu'à son réseau est complétée par la liste annexée au présent arrêté.

Annexe

LISTE DES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS (EPE) (AJOUT À L'ANNEXE DE L'ARRÊTÉ DU 4 OCTOBRE 2004)

Département	Adresse	Code postal	Ville
72 - Sarthe	27, rue d'Arcole	72000	Le Mans
74 - Haute-Savoie	4, passage de la Cathédrale	74000	Annecy
75 - Ile-de-France	5, impasse Bon Secours	75543	Paris cedex 11
76 - Seine-Maritime	112, rue du Maréchal Joffre	76600	Le Havre
80 - Somme	17, rue Léon Dupontreué	80080	Amiens
81 - Tarn	7, boulevard Paul Bodin	81000	Albi
83 - Var	FJT 11, place d'Armes	83000	Toulon
84 - Vaucluse	Maison IV de chiffre, 26, rue des Teinturiers	84000	Avignon
87 - Haute-Vienne	Espace associatif, 40, rue Charles Sylvestre	87100	Limoges
97 - Réunion AMAFAR	5, allée des Cocotiers, immeuble le Président	97400	Saint-Denis-de-la-Réunion

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

**CLASSES PRÉPARATOIRES
AUX GRANDES ÉCOLES**

NOR : MENS0501176K
RLR : 470-0 ; 431-8f

LISTE DU 24-6-2005

MEN
DES A9

Liste des CPGE scientifiques, économiques et commerciales, littéraires et des classes préparant aux DPECF et DECF - année 2005-2006

■ S'agissant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sigles utilisés dans les tableaux ci-après doivent être lus ainsi qu'il suit :

CPGE scientifiques

- MP/SI : mathématiques physique/sciences de l'ingénieur
- PC/SI : physique chimie/sciences de l'ingénieur
- PC/SI pour Bac S-ti : classes de physique chimie/sciences de l'ingénieur réservées aux bacheliers de la série S ayant suivi l'enseignement de technologie industrielle comme matière obligatoire
- PT/SI : physique technologie/sciences de l'ingénieur
- MP : mathématiques physique
- PC : physique chimie
- PSI : physique sciences de l'ingénieur
- PT : physique technologie
- BCPST : biologie physique chimie et sciences de la Terre
- TSI : technologie et sciences industrielles
- TPC : technologie et physique chimie
- TB : technologie et biologie
- ATS : technologie industrielle pour techniciens supérieurs

CPGE économiques et commerciales

- SCI - option scientifique
- ECO : option économique
- TC : option technologique

CPGE SCIENTIFIQUES - ANNEE 2005-2006

CLASSES DE PREMIERE ANNEE

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PC/SI Option SI	PT/SI	BCPST 1 ^{ère} année	TSI 1 ^{ère} année	TPC 1 ^{ère} année	TB 1 ^{ère} année	ENS Cachan C 1 ^{ère} année
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1		2							
AIX-MARSEILLE	0130003H	AIX EN PROVENCE	VAUVENARGUES			1		1					
AIX-MARSEILLE	0840003X	AVIGNON	FREDERIC MISTRAL			1							
AIX-MARSEILLE	0840005Z	AVIGNON	PHILIPPE DE GIRARD					1					
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	3	(oi)	2			3				
AIX-MARSEILLE	0130053M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN			1		2					
AIX-MARSEILLE	0132733A	MARSEILLE 13	ANTONIN ARTAUD							1			
AIX-MARSEILLE	0130160D	SALON DE PROVENCE	L'EMPERI			1							
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	2	(oi)	2			2				
AMIENS	0801327H	AMIENS	EDOUARD BRANLY							1			
AMIENS	0600014P	COMPIEGNE	PIERRE D AILLY	1		1							
AMIENS	0600020W	NOGENT SUR OISE	MARIE CURIE						1				
AMIENS	0020049T	ST QUENTIN	PIERRE DE LA RAMEE			1							
BESANCON	0900004R	BELFORT	RAOUL FOLLEREAU						1				
BESANCON	0900002N	BELFORT	CONDORCET				1						
BESANCON	0250007X	BESANCON	VICTOR HUGO	2	(oi)	2							
BESANCON	0250011B	BESANCON	JULES HAAG						1				
BESANCON	0250032Z	MONTBELIARD	VIETTE							1			
BORDEAUX	0640010N	BAYONNE	RENE CASSIN			1							
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	3	(oi)	2*			2				
BORDEAUX	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL			1		1	2				
BORDEAUX	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	1		1							
BORDEAUX	0400017B	MONT DE MARSAN	VICTOR DURUY	1									
BORDEAUX	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1	(oi)	2				1			
BORDEAUX	0640057P	PAU	SAINT CRICQ								1		
BORDEAUX	0240024W	PERIGUEUX	BERTRAN DE BORN				1						
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	2	(oi)					2			
CAEN	0142059M	CAEN	VICTOR HUGO				2						
CAEN	0142131R	CAEN	JULES DUMONT D URVILLE							1			
CAEN	0501828R	CHERBOURG	VICTOR GRIGNARD	1									
CLERMONT-FERRAND	0630018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	2	(oi)	2				1			
CLERMONT-FERRAND	0630021F	CLERMONT FERRAND	LA FAYETTE	1			1				1		
CLERMONT-FERRAND	0030026M	MONTLUCON	PAUL CONSTANS						1				
CLERMONT-FERRAND	0630069H	THIERS	JEAN ZAY						1				
CORSE	6200002H	AJACCIO	LAETITIA BONAPARTE						1				
CRETEIL	0930117X	AUBERVILLIERS	LE CORBUSIER						1		2		

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PC/SI Option SI	PT/SI	BCPST 1 ^{ère} année	TSI 1 ^{ère} année	TPC 1 ^{ère} année	TB 1 ^{ère} année	ENS Cachan C 1 ^{ère} année
PARIS	0750652B	PARIS 04	CHARLEMAGNE	2	(oi)	1							
PARIS	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	4	(oi)	2							
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	2	(oi)	1			1				
PARIS	0750656F	PARIS 05	LAVOISIER			1							
PARIS	0750658H	PARIS 06	SAINTE-LUCILLE	5	(oi)	4			3				
PARIS	0750660K	PARIS 06	FENELON	2	(oi)	1			1				
PARIS	0750663N	PARIS 08	CHAPTEL	3	(oi)	2			1	2			
PARIS	0750667T	PARIS 09	CONDORCET	2	(oi)	1							
PARIS	0750668U	PARIS 09	JACQUES DECOUR	1		2							
PARIS	0750676C	PARIS 11	DORIAN						1				
PARIS	0750675B	PARIS 11	VOLTAIRE						1				
PARIS	0750679F	PARIS 12	PAUL VALERY	1		1							
PARIS	0750685M	PARIS 13	-EC.NAT.CHIMIE PHYS.BIOLOGIE	1		2			1			1	
PARIS	0750691U	PARIS 14	RASPAIL			1			2		1		
PARIS	0750693W	PARIS 15	BUFFON	1		1							
PARIS	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	4	(oi)	3				2			
PARIS	0750700D	PARIS 16	JEAN-BAPTISTE SAY			1			1	1			
PARIS	0750698B	PARIS 16	CLAUDE BERNARD	1		1							
PARIS	0750704H	PARIS 17	CARNOT			1							
PARIS	0750705J	PARIS 17	HONORE DE BALZAC			1							
POITIERS	0160002R	ANGOULEME	GUEZ DE BALZAC	1									
POITIERS	0170028N	LA ROCHELLE	JEAN DAUTET	1		1							
POITIERS	0170029P	LA ROCHELLE	LEONCE VIELJEUX							1			
POITIERS	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	2	(oi)	2				2			
POITIERS	0860037Y	POITIERS	LOUIS ARMAND						1				
REIMS	0510007F	CHALONS SUR MARNE	OEHMICHEN						1				
REIMS	0510034K	REIMS	F. ROOSEVELT	1		2	1	1					
REIMS	0510031G	REIMS	GEORGES CLEMENCEAU	2	(oi)					1			
REIMS	0100022V	TROYES	CHRESTIEN DE TROYES	1		1							
REIMS	0100025Y	TROYES	LOMBARDS								1		
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	2	(oi)	1							
RENNES	0290012F	BREST	VAUBAN			1			1				
RENNES	0560025Y	LORIENT	DUPUY DE LOME	1		1							
RENNES	0290069T	QUIMPER	BRIZEUX			2							
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	3	(oi)	2				3			
RENNES	0350029S	RENNES	JOLIOT-CURIE				1	1					
RENNES	0220056S	ST BRIEUC	RABELAIS	1		1							
RENNES	0220058U	ST BRIEUC	CHAPTEL								1		
RENNES	0560051B	VANNES	ALAIN RENE LESAGE	1					1				
REUNION	9740001H	ST DENIS	LECONTE DE LISLE	1		1							
REUNION	9740054R	ST DENIS	LISLET GEOFFROY						1				
REUNION	9740002J	LE TAMPON	ROLAND GARROS							1			
ROUEN	0270016W	EVREUX	ARISTIDE BRIAND			2							
ROUEN	0760052U	LE HAVRE	FRANCOIS IER	1		1							
ROUEN	0760058A	LE HAVRE	ROBERT SCHUMAN							1			
ROUEN	0760090K	ROUEN	CORNEILLE	2	(oi)	2				1			

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PC/SI Option SI	PT/SI	BCPST 1 ^{ère} année	TSI 1 ^{ère} année	TPC 1 ^{ère} année	TB 1 ^{ère} année	ENS Cachan C 1 ^{ère} année
ROUEN	0760095R	ROUEN	BLAISE PASCAL					1					
ROUEN	0760110G	SOTTEVILLE LES ROUEN	MARCEL SEMBAT							1			
STRASBOURG	0680010S	COLMAR	BLAISE PASCAL							1			
STRASBOURG	0680031P	MULHOUSE	ALBERT SCHWEITZER	2	(oi)	1							
STRASBOURG	0681768C	MULHOUSE	LAVOISIER								1		
STRASBOURG	0670080Y	STRASBOURG	KLEBER	4	(oi)	3							
STRASBOURG	0670085D	STRASBOURG	LOUIS COUFFIGNAL				1	2					
STRASBOURG	0670084C	STRASBOURG	JEAN ROSTAND						1			1	
TOULOUSE	0310047H	TOULOUSE	LYCEE OZENNE							1(#)		1 (#)	
TOULOUSE	0810004P	ALBI	LOUIS RASCOL								1		
TOULOUSE	0810006S	ALBI	LAPEROUSE			1							
TOULOUSE	0650025Z	TARBES	THEOPHILE GAUTIER			1							
TOULOUSE	0650027B	TARBES	JEAN DUPUY					1					
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	3	(oi)	2				2			
TOULOUSE	0310044E	TOULOUSE	DEODAT DE SEVERAC			1	1	1					
TOULOUSE	0310038Y	TOULOUSE	BELLEVUE	1		2							
TOULOUSE	0312267W	TOULOUSE	DES ARENES									1	
VERSAILLES	0920136Y	CLICHY	NEWTON-ENREA						1				
VERSAILLES	0950644J	ENGHien LES BAINS	GUSTAVE MONOD	1		1							
VERSAILLES	0911251R	EVRY	PARC DES LOGES	1									
VERSAILLES	0782539L	MANTES LA JOLIE	ST EXUPERY	1									
VERSAILLES	0910727W	MASSY	PARC DE VILGENIS					1					
VERSAILLES	0920142E	NEUILLY SUR SEINE	LOUIS PASTEUR	2	(oi)	2							
VERSAILLES	0910626L	ORSAY	BLAISE PASCAL	2		1							
VERSAILLES	0950649P	PONTOISE	CAMILLE PISSARRO	1									
VERSAILLES	0920799U	RUEIL MALMAISON	RICHELIEU							1			
VERSAILLES	0910627M	SAVIGNY SUR ORGE	JEAN BAPTISTE COROT	1		1							
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1		2				2			
VERSAILLES	0782132U	ST GERMAIN EN LAYE	ALBRET	1		1							
VERSAILLES	0951104J	ST OUEN L AUMONE	JEAN PERRIN								1		
VERSAILLES	0920149M	VANVES	MICHELET	1		2							
VERSAILLES	0782562L	VERSAILLES	HOCHE	2	(oi)	2				2			
VERSAILLES	0782565P	VERSAILLES	JULES FERRY							2			
T.O.M (Nouvelle-Calédonie)	9830003L	NOUMEA	J.GARNIER						1				

Classe du lycée Ozenne de Toulouse implantée sur le site du lycée agricole d'Auzeville.

* Dont une classe internationale

CLASSES DE SECONDE ANNEE

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP	MP*	Option informa tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST 2e année	TSI 2e année	TPC 2e année	TB 2e année	ENS Cachan C 2e année
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1			1	1									
AIX-MARSEILLE	0130003H	AIX EN PROVENCE	VAUVENARGUES						1		1						
AIX-MARSEILLE	0840003X	AVIGNON	FREDERIC MISTRAL								1						
AIX-MARSEILLE	0840005Z	AVIGNON	PHILIPPE DE GIRARD						1								
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1	2	(oi)	1	1				1	3				
AIX-MARSEILLE	0130053M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN						1	1		1					
AIX-MARSEILLE	0132733A	MARSEILLE 13	ANTONIN ARTAUD											1			
AIX-MARSEILLE	0130160D	SALON DE PROVENCE	EMPERI (L.)					1									
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1	1	(oi)	1	1			1		2				
AMIENS	0801327H	AMIENS	EDOUARD BRANLY											1			
AMIENS	0600014P	COMPIEGNE	PIERRE D AILLY	1			1										
AMIENS	0600020W	NOGENT SUR OISE	MARIE CURIE							1							
AMIENS	0020049T	ST QUENTIN	PIERRE DE LA RAMEE					1									
BESANCON	0900002N	BELFORT	CONDORCET					1				1					
BESANCON	0900004R	BELFORT	RAOUL FOLLEAU							1							
BESANCON	0250007X	BESANCON	VICTOR HUGO	1	1	(oi)	1	1			1						
BESANCON	0250011B	BESANCON	JULES HAAG							1							
BESANCON	0250032Z	MONTBELIARD	VIETTE											1			
BORDEAUX	0640010N	BAYONNE	RENE CASSIN					1									
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	2	1	(oi)	1	1			1	1	2				
BORDEAUX	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL							1	1	1	1				
BORDEAUX	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	1			1										
BORDEAUX	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1			1	1			1		1				
BORDEAUX	0640057P	PAU	SAINT CRICQ											1			
BORDEAUX	0240024W	PERIGUEUX	BERTRAN DE BORN					1									
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	2	1	(oi)								2			
CAEN	0142059M	CAEN	VICTOR HUGO					1	1			1					
CAEN	0142131R	CAEN	JULES DUMONT D URVILLE							1							
CAEN	0501828R	CHERBOURG	VICTOR GRIGNARD	1													
CLERMONT-FERRAND	0630018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	1	1	(oi)	1	1			1		1				
CLERMONT-FERRAND	0630021F	CLERMONT FERRAND	LA FAYETTE	1								1		1			
CLERMONT-FERRAND	0030026M	MONTLUCON	PAUL CONSTANS						1								
CLERMONT-FERRAND	0630069H	THIERS	JEAN ZAY						1								
CORSE	6200002H	AJACCIO	LAETITIA BONAPARTE						0,5		0,5						
CRETEIL	0930117X	AUBERVILLIERS	LE CORBUSIER						1					1			
CRETEIL	0940111K	CACHAN	GUSTAVE EIFFEL							1				1			
CRETEIL	0770920G	CHAMPAGNE SUR SEINE	LA FAYETTE								1	1					
CRETEIL	0940113M	CHAMPIGNY SUR MARNE	LANGEVIN-WALLON							1							
CRETEIL	0770927P	FONTAINBLEAU	FRANCOIS 1ER	1			1							1			
CRETEIL	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1	1	(oi)	1				1		1				

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP	MP*	Option informatique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST 2e année	TSI 2e année	TPC 2e année	TB 2e année	ENS Cachan C 2e année
CRETEIL	0770930T	MEAUX	HENRI MOISSAN								1						
CRETEIL	0770931U	MEAUX	PIERRE DE COUBERTIN						1								
CRETEIL	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1			1										
CRETEIL	0930125F	ST DENIS	PAUL ELUARD	1							1						
CRETEIL	0940120V	ST MAUR DES FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	1	(oi)	1	1			1	1	3				
CRETEIL	0940121W	ST MAUR DES FOSSES	D ARSONVAL								1						
DIJON	0890003V	AUXERRE	JACQUES AMYOT								1						
DIJON	0710012C	CHALON SUR SAONE	NICEPHORE NIEPCE						1								
DIJON	0710023P	CLUNY	LA PRAT S						1								
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	2	1	(oi)	1	1				1	1				
DIJON	0211033J	DIJON	GUSTAVE EIFFEL						1		1			1			
DIJON	0580031U	NEVERS	JULES RENARD						1								
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	1	(oi)	1	1				1					
GRENOBLE	0740006E	ARGONAY	LOUIS LACHENAL						1								
GRENOBLE	0730013T	CHAMBERY	VAUGELAS	1							1						
GRENOBLE	0730016W	CHAMBERY	MONGE										1				
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	1	(oi)	1	1			1	1	2				
GRENOBLE	0380033E	GRENOBLE	VAUCANSON							1	1						
GRENOBLE	0260035X	VALENCE	CAMILLE VERNET	1			1										
GRENOBLE	0380092U	VOIRON	FERDINAND BUISSON						1								
GAUDELOUPE	9710004C	LES ABYMES	CHARLES COEFFIN						1								
GAUDELOUPE	9710003B	LES ABYMES	BAIMBRIDGE	1			1				1		1				
LILLE	0590011S	ARMENTIERES	G. EIFFEL						1	1							
LILLE	0620006V	ARRAS	ROBESPIERRE	1				1			1		1				
LILLE	0622949U	BOULOGNE SUR MER	MARIETTE		1												
LILLE	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1				1				1	1				
LILLE	0590071G	DUNKERQUE	JEAN BART	1				1			1						
LILLE	0590072H	DUNKERQUE	DE L EUROPE						1								
LILLE	0620108F	LENS	CONDORCET	1				1									
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	2	1	(oi)	1	1				1	2				
LILLE	0590121L	LILLE	CESAR BAGGIO							1	1	1	1				
LILLE	0590214M	TOURCOING	COLBERT											1			
LILLE	0590212K	TOURCOING	GAMBETTA					1									
LILLE	0590221V	VALENCIENNES	HENRI WALLON	1	1	(oi)	1	1			1						
LILLE	0590223X	VALENCIENNES	DU HAINAUT							1				1			
LIMOGES	0190010H	BRIVE LA GAILLARDE	GEORGES CABANIS											1			
LIMOGES	0190032G	TULLE	E. PERRIER					1									
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1				1			1						
LIMOGES	0870056N	LIMOGES	TURGOT							1							
LYON	0010013J	BOURG EN BRESSE	LALANDE	1			1										
LYON	0690037R	LYON 01	LA MARTINIÈRE TERREAUX													1	
LYON	0690128P	LYON 05	EDOUARD BRANLY											1			
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	2	2	(oi)	1	2				1	3				
LYON	0692866R	LYON 08	LA MARTINIÈRE MONPLAISIR	1	1	(oi)	1	1	1	1	1	1	1				
LYON	0690082P	LYON 09	JEAN PERRIN	1				1			1						
LYON	0420041S	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	1	(oi)	1	1					1				

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP	MP*	Option informatique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST 2e année	TSI 2e année	TPC 2e année	TB 2e année	ENS Cachan C 2e année
LYON	0420046X	ST ETIENNE	ETIENNE MIMARD						1		1						
MARTINIQUE	9720003W	FORT-DE-FRANCE	BELLEVUE	1			1				1						
MARTINIQUE	9720004X	FORT-DE-FRANCE	POINTE DES NEGRES										1				
MONTPELLIER	0300002P	ALES	JEAN-BAPTISTE DUMAS										1				
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	2	1	(oi)	1	1			1	1	1				
MONTPELLIER	0340042L	MONTPELLIER	MERMOZ						1						1		
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1			1				1						
MONTPELLIER	0300026R	NIMES	DHUODA						1								
MONTPELLIER	0660010C	PERPIGNAN	FRANCOIS ARAGO	1			1				1						
NANCY-METZ	0880020U	EPINAL	CLAUDE GELLEE	1													
NANCY-METZ	0570029X	FORBACH	JEAN MOULIN	1													
NANCY-METZ	0570054Z	METZ	FABERT	1	1	(oi)	1	1				1					
NANCY-METZ	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR										1				
NANCY-METZ	0573227Y	METZ	LOUIS DE CORMONTAIGNE						1								
NANCY-METZ	0570058D	METZ	LOUIS VINCENT											1			
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARÉ	1	1	(oi)	2	1					2				
NANCY-METZ	0540042C	NANCY	HENRI LORITZ							1	1	1					
NANTES	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1			1				1						
NANTES	0490003M	ANGERS	CHEVROLLIER						1								
NANTES	0720029R	LE MANS	MONTESQUIEU	1				1				1					
NANTES	0720033V	LE MANS	GABRIEL TOUCHARD						1								
NANTES	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1	1	(oi)	1	1			2	1	2				
NANTES	0440029T	NANTES	LIVET						1	1							
NANTES	0440069L	ST NAZAIRE	ARISTIDE BRIAND					1						1			
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	1	1	(oi)		1			1		1				
NICE	0060075Z	NICE	LES EUCALYPTUS							1	1	1					
NICE	0830053G	TOULON	DUMONT D'URVILLE	1			1	1					1				
NICE	0830056K	TOULON	ROUVIERE						1						1		
NICE	0061642C	VALBONNE	VALBONNE	1			1						1				
ORLEANS-TOURS	0410002E	BLOIS	F PHILIBERT DESAIGNES	1													
ORLEANS-TOURS	0180005H	BOURGES	ALAIN FOURNIER	1				1									
ORLEANS-TOURS	0280007F	CHARTRES	MARCEAU	1				1									
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	2	1	(oi)	1	1			1	1	1				
ORLEANS-TOURS	0450051L	ORLEANS	BENJAMIN FRANKLIN						1								
ORLEANS-TOURS	0370035M	TOURS	DESCARTES	2	1	(oi)	1	1			1	1	1				
ORLEANS-TOURS	0371418R	TOURS	JACQUES DE VAUCANSON									1					
ORLEANS-TOURS	0180036S	VIERZON	HENRI BRISSON							1							
PARIS	0750647W	PARIS 03	TURGOT					1									
PARIS	0750672Y	PARIS 03	DUPERRE E.S.A.A.													1	
PARIS	0750652B	PARIS 04	CHARLEMAGNE	1	1	(oi)	1	1									
PARIS	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	1	4	(oi)		3				1					
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1	1				1					1			
PARIS	0750656F	PARIS 05	LAVOISIER						1								
PARIS	0750658H	PARIS 06	SAINT-Louis	3	2	(oi)	2	2			1	3	3				
PARIS	0750660K	PARIS 06	FENELON	1	1	(oi)		1					1				

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP	MP*	Option informatique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST 2e année	TSI 2e année	TPC 2e année	TB 2e année	ENS Cachan C 2e année
STRASBOURG	0670080Y	STRASBOURG	KLEBER	3	1	(oi)	1	2			1	1					
STRASBOURG	0670085D	STRASBOURG	LOUIS COUFFIGNAL						1	1		1					
STRASBOURG	0670084C	STRASBOURG	JEAN ROSTAND									1				1	
TOULOUSE	0810004P	ALBI	LOUIS RASCOL													1	
TOULOUSE	0810006S	ALBI	LAPEROUSE					1									
TOULOUSE	0650025Z	TARBES	THEOPHILE GAUTIER					1									
TOULOUSE	0650027B	TARBES	JEAN DUPUY							1							
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	2	1	(oi)	1	1				1	2				
TOULOUSE	0310044E	TOULOUSE	DEODAT DE SEVERAC					1			1	1					
TOULOUSE	0310038Y	TOULOUSE	BELLEVUE	1					1			1					
TOULOUSE	0310047H	TOULOUSE	OZENNE											1 (#)		1 (#)	
TOULOUSE	0312267W	TOULOUSE	DES ARENES														1
VERSAILLES	0920136Y	CLICHY	NEWTON-ENREA						1								
VERSAILLES	0950644J	ENGHien LES BAINS	GUSTAVE MONOD	1				1									
VERSAILLES	0911251R	EVRY	PARC DES LOGES	1													
VERSAILLES	0782539L	MANTES LA JOLIE	ST EXUPERY	1													
VERSAILLES	0910727W	MASSY	PARC DE VILGENIS						1								
VERSAILLES	0920142E	NEUILLY SUR SEINE	LOUIS PASTEUR	1	1	(oi)	1	1									
VERSAILLES	0910626L	ORSAY	BLAISE PASCAL		1				1			1					
VERSAILLES	0950649P	PONTOISE	CAMILLE PISSARRO	1													
VERSAILLES	0920799U	RUEIL MALMAISON	RICHELIEU												1		
VERSAILLES	0910627M	SAVIGNY SUR ORGE	JEAN BAPTISTE COROT	1					1								
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1				1	1					1	2		
VERSAILLES	0782132U	ST GERMAIN EN LAYE	ALBRET	1				1					1				
VERSAILLES	0951104J	ST OUEN L AUMONE	JEAN PERRIN												1		
VERSAILLES	0920149M	VANVES	MICHELET	1					1			1					
VERSAILLES	0782562L	VERSAILLES	HOCHE	1	1	(oi)	1	1					1	2			
VERSAILLES	0782565P	VERSAILLES	JULES FERRY									1	1	1			
T.O.M.(Nouvelle-Calédonie)	9830003L	NOUMEA	J.GARNIER								1	1					

(#) Classe du lycée Ozenne de Toulouse implantée sur le site du lycée agricole d'Auzeville.

CPGE SCIENTIFIQUES - PREPARATIONS EN 1 AN

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	ATS
AIX-MARSEILLE	0130049H	MARSEILLE 07	REMPART (RUE DU)	1
AMIENS	0600020W	NOGENT SUR OISE	MARIE CURIE	1
BORDEAUX	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL	1
CLERMONT-FERRAND	0630021F	CLERMONT-FERRAND	LA FAYETTE	1
CRETEIL	0770920G	CHAMPAGNE SUR SEINE	LA FAYETTE	1
CRETEIL	0930125F	ST DENIS	PAUL ELUARD	1
DIJON	0211033J	DIJON	GUSTAVE EIFEL	1
GRENOBLE	0381603L	GRENOBLE	ANDRE ARGOUGES	1
LILLE	0590121L	LILLE	CESAR BAGGIO	1

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	ATS
LILLE	0595809U	VALENCIENNES	ESCAUT	1
LYON	0690128P	LYON 05	EDOUARD BRANLY	1
NANCY-METZ	0542291X	LAXOU	HERE	1
NANCY-METZ	0880021V	EPINAL	PIERRE MENDES FRANCE	1
NANTES	0440029T	NANTES	LIVET	1
PARIS	0750712S	PARIS 19	DIDEROT	1
PARIS	0750713T	PARIS 19	JACQUARD	1
ROUEN	0760095R	ROUEN	BLAISE PASCAL	1
STRASBOURG	0680034T	MULHOUSE	LOUIS ARMAND	1
TOULOUSE	0810004P	ALBI	LOUIS RASCOL	1
VERSAILLES	0950641F	ARGENTEUIL	JEAN JAURES	1
VERSAILLES	0290136Y	CLICHY	NEWTON	1
VERSAILLES	0782565P	VERSAILLES	JULES FERRY	1

CPGE ECONOMIQUES et COMMERCIALES- ANNEE 2005-2006
CLASSES DE PREMIERE ANNEE

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 1ère année	ECO 1ère année	ECO 1ère année (Saint-Cyr)	TC 1ère année	ENS Cachan D1/D2 1ère année
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1				
AIX-MARSEILLE	0050006E	GAP	DOMINIQUE VILLARS		1			
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1				
AIX-MARSEILLE	0130039X	MARSEILLE 01	SAINT CHARLES		1			
AIX-MARSEILLE	0130053M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN				1	1
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1				
AMIENS	0801882L	AMIENS	LA HOTOIE					1
AMIENS	0800011C	AMIENS	EDOUARD GAND				1	

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 1ère année	ECO 1ère année	ECO 1ère année (Saint-Cyr)	TC 1ère année	ENS Cachan D1/D2 1ère année
AMIENS	0800010B	AMIENS	MADELEINE MICHELIS		1			
BESANCON	0900003P	BELFORT	GUSTAVE COURBET		1			
BESANCON	0250010A	BESANCON	LOUIS PERGAUD	1				1
BORDEAUX	0640010N	BAYONNE	RENE CASSIN	1				
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	2	1			
BORDEAUX	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL					2
BORDEAUX	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1				
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1				
CAEN	0142107P	CAEN	CHARLES DE GAULLE		1			
CAEN	0141796B	HEROUVILLE ST CLAIR	SALVADOR ALLENDE				1	
CAEN	0500065Z	SAINT-LO	LE VERRIER		1			
CLERMONT-FERRAND	0630018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	1	1			
CLERMONT-FERRAND	0630020E	CLERMONT FERRAND	SIDOINE APOLLINAIRE				1	
CLERMONT-FERRAND	0030025L	MONTLUCON	MME DE STAEL		1			
CRETEIL	0931613Y	BOBIGNY	LOUISE MICHEL					1
CRETEIL	0941347D	FONTENAY SOUS BOIS	PABLO PICASSO				1	
CRETEIL	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1				
CRETEIL	0931585T	LIVRY-GARGAN	ANDRE BOULLOCHE					2
CRETEIL	0770930T	MEAUX	HENRI MOISSAN		1			
CRETEIL	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1				
CRETEIL	0940580V	CACHAN	MAXIMILIEN SORRE					1
CRETEIL	0940120V	ST MAUR DES FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	1			
CRETEIL	0940124Z	VINCENNES	HECTOR BERLIOZ		1			
DIJON	0710011B	CHALON SUR SAONE	PONTUS DE THIARD	1				
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1	1			
DIJON	0211033J	DIJON	GUSTAVE EIFFEL					1
DIJON	0210019G	DIJON	LE CASTEL				1	
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	1			
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	1			
GRENOBLE	0380029A	GRENOBLE	EAUX CLAIRES				1	
GRENOBLE	0260035X	VALENCE	CAMILLE VERNET	1	1			

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 1ère année	ECO 1ère année	ECO 1ère année (Saint-Cyr)	TC 1ère année	ENS Cachan D1/D2 1ère année
LILLE	0620007W	ARRAS	GAMBETTA		1			
LILLE	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1				
LILLE	0590071G	DUNKERQUE	JEAN BART	1				
LILLE	0590258K	LILLE	GASTON BERGER	1	1		1	1
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1				
LILLE	0590221V	VALENCIENNES	HENRI WALLON	1				
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1				
LYON	0010014K	BOURG EN BRESSE	EDGAR QUINET		1			
LYON	0690037R	LYON 01	LA MARTINIÈRE TERREAUX				1	1
LYON	0690023A	LYON 02	AMPERE	2	1			
LYON	0690028F	LYON 05	SAINT JUST	1	1			
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	2				
LYON	0420041S	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	1			
MARTINIQUE	9720003W	FORT DE FRANCE	BELLEVUE		1			
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	1				
MONTPELLIER	0340042L	MONTPELLIER	DIT MERMOZ					1
MONTPELLIER	0340040J	MONTPELLIER	MAS DE TESSE				1	
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET		1			
NANCY-METZ	0570054Z	METZ	FABERT	1				
NANCY-METZ	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR		1			
NANCY-METZ	0540040A	NANCY	CHOPIN				1	
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	1		1		
NANTES	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1				
NANTES	0490003M	ANGERS	CHEVROLLIER				1	
NANTES	0490002L	ANGERS	JOACHIM DU BELLAY		1			
NANTES	0720033V	LE MANS	GABRIEL TOUCHARD	1				
NANTES	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1				
NANTES	0440031V	NANTES	VIAL		1			
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	2				
NICE	0060037H	NICE	BEAU SITE				1	
NICE	0830053G	TOULON	DUMONT D URVILLE	1				
NICE	0831243A	TOULON	BONAPARTE		1			

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 1ère année	ECO 1ère année	ECO 1ère année (Saint-Cyr)	TC 1ère année	ENS Cachan D1/D2 1ère année
NICE	0061642C	VALBONNE	VALBONNE		1			
ORLEANS-TOURS	0410002E	BLOIS	F PHILIBERT DESSAIGNES	1				
ORLEANS-TOURS	0450782F	ORLEANS	VOLTAIRE		1		1	
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1				
ORLEANS-TOURS	0370035M	TOURS	DESCARTES	1				
PARIS	0750647W	PARIS 03	TURGOT				1	1
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1		1		
PARIS	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	1				
PARIS	0750656F	PARIS 05	LAVOISIER	1				
PARIS	0750657G	PARIS 06	MONTAIGNE	1	1			
PARIS	0750658H	PARIS 06	SAINT-LOUIS	1				
PARIS	0750663N	PARIS 08	CHAPTEL	1				
PARIS	0750668U	PARIS 09	JACQUES DECOUR	1				
PARIS	0750679F	PARIS 12	PAUL VALERY	1				
PARIS	0750683K	PARIS 13	CLAUDE MONET		1			
PARIS	0750682J	PARIS 13	RODIN		1			
PARIS	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	2	1			
PARIS	0750698B	PARIS 16	CLAUDE BERNARD	1				
PARIS	0750704H	PARIS 17	CARNOT	2	2			
PARIS	0750707L	PARIS 17	BESSIONERES		1		1	1
PARIS	0750714U	PARIS 20	HELENE BOUCHER	1				
POITIERS	0170027M	LA ROCHELLE	RENE JOSUE VALIN	1				
POITIERS	0791062A	NIORT	VENISE VERTE				1	
POITIERS	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1				
POITIERS	0860038Z	POITIERS	ALIENOR D AQUITAIN		1			
REIMS	0510006E	CHALONS SUR MARNE	PIERRE BAYEN	1				
REIMS	0510034K	REIMS	F. ROOSEVELT	1				
REIMS	0510031G	REIMS	GEORGES CLEMENCEAU		1			
REIMS	0100023W	TROYES	MARIE DE CHAMPAGNE		1			
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	1	1			
RENNES	0290013G	BREST	JULES LESVEN				1	
RENNES	0560025Y	LORIENT	DUPUY DE LOME	1				

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 1ère année	ECO 1ère année	ECO 1ère année (Saint-Cyr)	TC 1ère année	ENS Cachan D1/D2 1ère année
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	1			
RENNES	0352009U	RENNES	ILE DE FRANCE					1
REUNION	9741046U	ST DENIS	BELLEPIERRE	1	1		1	
ROUEN	0760052U	LE HAVRE	FRANCOIS 1ER	1				
ROUEN	0760090K	ROUEN	CORNEILLE	1				
ROUEN	0760096S	ROUEN	GUSTAVE FLAUBERT		1			
ROUEN	0760109F	SOTTEVILLE LES ROUEN	LES BRUYERES				1	
STRASBOURG	0680032R	MULHOUSE	MICHEL DE MONTAIGNE	1	1			
STRASBOURG	0670080Y	STRASBOURG	KLEBER	2	1			
STRASBOURG	0670081Z	STRASBOURG	SECTIONS INTERNATIONALES	1				
STRASBOURG	0670086E	STRASBOURG	RENE CASSIN				1	2
TOULOUSE	0810005R	ALBI	BELLEVUE	1				
TOULOUSE	0650025Z	TARBES	THEOPHILE GAUTIER		1			
TOULOUSE	0310047H	TOULOUSE	OZENNE	1	1		1	1
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	2				
VERSAILLES	0920130S	ANTONY	DESCARTES	1				
VERSAILLES	0951399E	CERGY	ALFRED KASTLER	1	1		1	
VERSAILLES	0782539L	MANTES LA JOLIE	ST EXUPERY		1			
VERSAILLES	0910727W	MASSY	PARC DE VILGENIS		1			1
VERSAILLES	0920142E	NEUILLY SUR SEINE	LOUIS PASTEUR	1				
VERSAILLES	0950650R	SARCELLES	JEAN-JACQUES ROUSSEAU		1			
VERSAILLES	0910627M	SAVIGNY SUR ORGE	JEAN BAPTISTE COROT		1			
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1				
VERSAILLES	0920146J	SCEAUX	MARIE CURIE					1
VERSAILLES	0920801W	ST CLOUD	ALEXANDRE DUMAS	1	1			
VERSAILLES	0782132U	ST GERMAIN EN LAYE	JEANNE D'ALBRET	1				
VERSAILLES	0920149M	VANVES	MICHELET	1				
VERSAILLES	0782562L	VERSAILLES	HOCHE	1	1			
VERSAILLES	0782567S	VERSAILLES	MARIE CURIE					1
VERSAILLES	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	1				
T.O.M.	9840002E	TAHITI ILES DU VENT	PAUL GAUGUIN		1			
T.O.M.	9830557N	NOUMEA	Gd NOUMEA					1

CLASSES DE SECONDE ANNEE

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 2e année	ECO 2e année	ECO 2ème année (Saint-Cyr)	TC 2e année	ENS Cachan D1/D2 2e année
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1				
AIX-MARSEILLE	0050006E	GAP	DOMINIQUE VILLARS		1			
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1				
AIX-MARSEILLE	0130039X	MARSEILLE 01	SAINT CHARLES		1			
AIX-MARSEILLE	0130053M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN				1	1
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1				
AMIENS	0800011C	AMIENS	EDOUARD GAND				1	
AMIENS	0800010B	AMIENS	MADELEINE MICHELIS		1			
BESANCON	0900003P	BELFORT	GUSTAVE COURBET		1			
BESANCON	0250010A	BESANCON	LOUIS PERGAUD	1				1
BORDEAUX	0640010N	BAYONNE	RENE CASSIN	1				
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	2	1			
BORDEAUX	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL					2
BORDEAUX	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1				
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1				
CAEN	0142107P	CAEN	CHARLES DE GAULLE		1			
CAEN	0141796B	HEROUVILLE ST CLAIR	SALVADOR ALLENDE				1	
CAEN	0500065Z	ST LO	LE VERRIER		1			
CLERMONT-FERRAND	0630018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	1	1			
CLERMONT-FERRAND	0630020E	CLERMONT FERRAND	SIDOINE APOLLINAIRE				1	
CLERMONT-FERRAND	0030025L	MONTLUCON	MME DE STAEL		1			
CRETEIL	0931613Y	BOBIGNY	LOUISE MICHEL					1
CRETEIL	0941347D	FONTENAY SOUS BOIS	PABLO PICASSO				1	
CRETEIL	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1				
CRETEIL	0931585T	LIVRY-GARGAN	ANDRE BOULLOCHE					2
CRETEIL	0770930T	MEAUX	HENRI MOISSAN		1			
CRETEIL	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1				
CRETEIL	0940580V	CACHAN	MAXIMILIEN SORRE					1
CRETEIL	0940120V	ST MAUR DES FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	1			
CRETEIL	0940124Z	VINCENNES	HECTOR BERLIOZ		1			
DIJON	0710011B	CHALON SUR SAONE	PONTUS DE THIARD	1				
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1	1			
DIJON	0211033J	DIJON	GUSTAVE EIFFEL					1
DIJON	0210019G	DIJON	LE CASTEL				1	
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	1			
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	1			
GRENOBLE	0380029A	GRENOBLE	EAUX CLAIRES				1	
GRENOBLE	0260035X	VALENCE	CAMILLE VERNET	1	1			

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 2e année	ECO 2e année	ECO 2ème année (Saint-Cyr)	TC 2e année	ENS Cachan D1/D2 2e année
LILLE	0620007W	ARRAS	GAMBETTA		1			
LILLE	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1				
LILLE	0590071G	DUNKERQUE	JEAN BART	1				
LILLE	0590258K	LILLE	GASTON BERGER	1	1		1	1
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1				
LILLE	0590221V	VALENCIENNES	HENRI WALLON	1				
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1				
LYON	0010014K	BOURG EN BRESSE	EDGAR QUINET		1			
LYON	0690037R	LYON 01	LA MARTINIERE TERREAUX				1	1
LYON	0690023A	LYON 02	AMPERE	2	1			
LYON	0690028F	LYON 05	SAINT JUST	1	1			
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	2				
LYON	0420041S	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	1			
MARTINIQUE	9720003W	FORT DE FRANCE	BELLEVUE		1			
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	1				
MONTPELLIER	0340042L	MONTPELLIER	DIT MERMOZ					1
MONTPELLIER	0340040J	MONTPELLIER	MAS DE TESSE				1	
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET		1			
NANCY-METZ	0570054Z	METZ	FABERT	1				
NANCY-METZ	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR		1			
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARÉ	1		1		
NANCY-METZ	0540040A	NANCY	FREDERIC CHOPIN					1
NANTES	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1				
NANTES	0490003M	ANGERS	CHEVROLLIER					1
NANTES	0490002L	ANGERS	JOACHIM DU BELLAY		1			
NANTES	0720033V	LE MANS	GABRIEL TOUCHARD	1				
NANTES	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1				
NANTES	0440031V	NANTES	VIAL		1			
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	2				
NICE	0060037H	NICE	BEAU SITE				1	
NICE	0830053G	TOULON	DUMONT D'URVILLE	1				
NICE	0831243A	TOULON	BONAPARTE		1			
NICE	0061642C	VALBONNE	VALBONNE		1			
ORLEANS-TOURS	0410002E	BLOIS	F PHILIBERT DESSAIGNES	1				
ORLEANS-TOURS	0450782F	ORLEANS	VOLTAIRE		1		1	
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1				
ORLEANS-TOURS	0370035M	TOURS	DESCARTES	1				
PARIS	0750647W	PARIS 03	TURGOT				1	1
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1		1		
PARIS	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	1				
PARIS	0750656F	PARIS 05	LAVOISIER	1				
PARIS	0750657G	PARIS 06	MONTAIGNE	1	1			
PARIS	0750658H	PARIS 06	SAINT-Louis	1				
PARIS	0750663N	PARIS 08	CHAPTAL	1				
PARIS	0750668U	PARIS 09	JACQUES DECOUR	1				
PARIS	0750679F	PARIS 12	PAUL VALERY	1				

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 2e année	ECO 2e année	ECO 2ème année (Saint-Cyr)	TC 2e année	ENS Cachan D1/D2 2e année
PARIS	0750683K	PARIS 13	CLAUDE MONET		1			
PARIS	0750682J	PARIS 13	RODIN		1			
PARIS	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	2	1			
PARIS	0750698B	PARIS 16	CLAUDE BERNARD	1				
PARIS	0750704H	PARIS 17	CARNOT	2	2			
PARIS	0750707L	PARIS 17	BESSIERES		1		1	1
PARIS	0750714U	PARIS 20	HELENE BOUCHER	1				
POITIERS	0170027M	LA ROCHELLE	RENE JOSUE VALIN	1				
POITIERS	0791062A	NIORT	LA VENISE VERTE				1	
POITIERS	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1				
POITIERS	0860038Z	POITIERS	ALIENOR D AQUITAIN		1			
REIMS	0510006E	CHALONS SUR MARNE	PIERRE BAYEN	1				
REIMS	0510034K	REIMS	F. ROOSEVELT	1				
REIMS	0510031G	REIMS	GEORGES CLEMENCEAU		1			
REIMS	0100023W	TROYES	MARIE DE CHAMPAGNE		1			
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	1	1			
RENNES	0290013G	BREST	JULES LESVEN				1	
RENNES	0560025Y	LORIENT	DUPUY DE LOME	1				
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	1			
RENNES	0352009U	RENNES	ILE DE FRANCE					1
REUNION	9741046U	ST DENIS	BELLEPIERRE	1	1			1
ROUEN	0760052U	LE HAVRE	FRANCOIS 1ER	1				
ROUEN	0760090K	ROUEN	CORNEILLE	1				
ROUEN	0760096S	ROUEN	GUSTAVE FLAUBERT		1			
ROUEN	0760109F	SOTTEVILLE LES ROUEN	LES BRUYERES				1	
STRASBOURG	0680032R	MULHOUSE	MICHEL DE MONTAIGNE	1	1			
STRASBOURG	0670080Y	STRASBOURG	KLEBER	2	1			
STRASBOURG	0670081Z	STRASBOURG	SECTIONS INTERNATIONALES	1				
STRASBOURG	0670086E	STRASBOURG	RENE CASSIN				1	2
TOULOUSE	0810005R	ALBI	BELLEVUE	1				
TOULOUSE	0650025Z	TARBES	THEOPHILE GAUTIER		1			
TOULOUSE	0310047H	TOULOUSE	OZENNE	1	1		1	1
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	2				
VERSAILLES	0920130S	ANTONY	DESCARTES	1				
VERSAILLES	0951399E	CERGY	ALFRED KASTLER	1	1		1	
VERSAILLES	0782539L	MANTES LA JOLIE	ST EXUPERY		1			
VERSAILLES	0910727W	MASSY	PARC DE VILGENIS		1		1	
VERSAILLES	0920142E	NEUILLY SUR SEINE	LOUIS PASTEUR	1				
VERSAILLES	0950650R	SARCELLES	JEAN-JACQUES ROUSSEAU		1			
VERSAILLES	0910627M	SAVIGNY SUR ORGE	JEAN BAPTISTE COROT		1			
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1				
VERSAILLES	0920146J	SCEAUX	MARIE CURIE					1
VERSAILLES	0920801W	ST CLOUD	ALEXANDRE DUMAS	1	1			
VERSAILLES	0782132U	ST GERMAIN EN LAYE	JEANNE D'ALBRET	1				
VERSAILLES	0920149M	VANVES	MICHELET	1				
VERSAILLES	0782562L	VERSAILLES	HOCHE	1	1			

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 2e année	ECO 2e année	ECO 2ème année (Saint-Cyr)	TC 2e année	ENS Cachan D1/D2 2e année
VERSAILLES	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	1				
T.O.M.	9840002E	TAHITI ILES DU VENT	PAUL GAUGUIN		1			

CPGE ECONOMIQUES et COMMERCIALES - PREPARATIONS EN 1 AN

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	ENS Cachan D1/D2 en 1 an
AIX-MARSEILLE	0130053M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN	1
LILLE	0590258K	LILLE	GASTON BERGER	1
LYON	0690037R	LYON 01	LA MARTINIÈRE TERREAUX	1
REIMS	0510034K	REIMS	F. ROOSEVELT	1
STRASBOURG	0670080Y	STRASBOURG	KLEBER	1
TOULOUSE	0310047H	TOULOUSE	OZENNE	1

CPGE LITTERAIRES - ANNEE 2005-2006

CLASSES DE PREMIERE ANNEE

Lettres

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	remarques - Lettres
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1	
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1	
AIX-MARSEILLE	0840003X	AVIGNON	FREDERIC MISTRAL	1	Prépare aux options cinéma-audiovisuel et théâtre
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1	
AMIENS	0600014P	COMPIEGNE	PIERRE D AILLY	1	
AMIENS	0020048S	ST QUENTIN	HENRI MARTIN	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
BESANCON	0250008Y	BESANCON	LOUIS PASTEUR	1	
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	2	Prépare à l'option arts plastiques de l'ENS (Ulm)
BORDEAUX	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	2	
BORDEAUX	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1	
BORDEAUX	0240024W	PERIGUEUX	BERTRAN DE BORN	1	
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	2	Prépare à l'option théâtre
CAEN	0500016W	OCTEVILLE	JEAN FRANCOIS MILLET	1	
CLERMONT-FERRAND	0630018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	2	
CORSE	7200009X	BASTIA	GIOCANTE DE CASABIANCA	1	
CRETEIL	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1	
CRETEIL	0940120V	ST MAUR DES FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	
CRETEIL	0930126G	ST OUEN	BLANQUI	1	
CRETEIL	0930121B	MONTREUIL SOUS BOIS	JEAN JAURES	1	
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	2	Prépare à l'option sciences sociales
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	2	
GUADELOUPE	9710002A	BASSE TERRE	GERVILLE REACHE	1	Latin, LV2 espagnol
LILLE	0620007W	ARRAS	GAMBETTA	1	prépare à l'option arts plastiques de l'ENS (Ulm)
LILLE	0622949U	BOULOGNE SUR MER	MARIETTE	1	lettres modernes, histoire-géographie, anglais

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	remarques - Lettres
LILLE	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1	
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	3	Prépare à l' option théâtre
LILLE	0590222W	VALENCIENNES	WATTEAU	1	
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1	
LYON	0690027E	LYON 06	EDOUARD HERRIOT	2	Prépare à l'option théâtre
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	2	Prépare à l'option histoire des arts
LYON	0420041S	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	
MARTINIQUE	9720003W	FORT DE FRANCE	BELLEVUE	1	
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	2	
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1	
NANCY-METZ	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR	2	
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARÉ	2	Prépare à l'option cinéma - audiovisuel
NANTES	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1	
NANTES	0720029R	LE MANS	MONTESQUIEU	1	
NANTES	0440024M	NANTES	GABRIEL GUISTHAU	1	Prépare à l'option théâtre
NANTES	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1	
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	2	
NICE	0830053G	TOULON	DUMONT D'URVILLE	2	
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	2	
ORLEANS-TOURS	0370035M	TOURS	DESCARTES	1	
PARIS	0750648X	PARIS 03	VICTOR HUGO	1	Prépare à l'option théâtre
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	4	
PARIS	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	2	
PARIS	0750660K	PARIS 06	FENELON	3	prépare à l'option musique de l'ENS (Ulm) et à l'option théâtre
PARIS	0750662M	PARIS 07	VICTOR DURUY	2	
PARIS	0750663N	PARIS 08	CHAPTEL	1	
PARIS	0750669V	PARIS 09	JULES FERRY	2	
PARIS	0750667T	PARIS 09	CONDORCET	2	prépare à l'option arts plastiques de l'ENS (Ulm)
PARIS	0750670W	PARIS 09	LAMARTINE	1	
PARIS	0750679F	PARIS 12	PAUL VALERY	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
PARIS	0750683K	PARIS 13	CLAUDE MONET	2	Prépare à l'option théâtre
PARIS	0750703G	PARIS 16	MOLIERE	2	Prépare à l'option théâtre
PARIS	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	1	Prépare à l'option histoire des arts
PARIS	0750705J	PARIS 17	HONORE DE BALZAC	1	
PARIS	0750714U	PARIS 20	HELENE BOUCHER	1	
POITIERS	0160002R	ANGOULEME	GUEZ DE BALZAC	1	
POITIERS	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	2	
REIMS	0510032H	REIMS	JEAN JAURES	2	
RENNES	0220057T	SAINT BRIEUC	ERNEST RENAN	1	

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	remarques - Lettres
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	2	
RENNES	0290098Z	QUIMPER	CORNOUAILLE	1	
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	2	
REUNION	9740001H	ST DENIS	LECONTE DE LISLE	1	
ROUEN	0760174B	LE HAVRE	CLAUDE MONET	0,5	
ROUEN	0760091L	ROUEN	JEANNE D ARC	2	Prépare à l'option cinéma - audiovisuel
ROUEN	0271579V	EVREUX	CANADA	1	
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	2	Prépare à l'option histoire des arts
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINT-SERNIN	3	Prépare aux options histoire des arts et musique
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1	Prépare à l'option musique de l'ENS (Ulm) et à l'option théâtre
VERSAILLES	0920130S	ANTONY	DESCARTES	1	
VERSAILLES	0950644J	ENGHien LES BAINS	GUSTAVE MONOD	1	
VERSAILLES	0782539L	MANTES-LA-JOLIE	SAINT-EXUPERY	1	
VERSAILLES	0920142E	NEUILLY SUR SEINE	LOUIS PASTEUR	1	
VERSAILLES	0910627M	SAVIGNY SUR ORGE	JEAN BAPTISTE COROT	1	
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	2	Prépare à l'option théâtre
VERSAILLES	0920802X	SEVRES	DR LEDERMANN	1	Prépare à l'option cinéma - audiovisuel
VERSAILLES	0782555D	ST GERMAIN EN LAYE	JEANNE D'ALBRET	1	
VERSAILLES	0920149M	VANVES	MICHELET	1	
VERSAILLES	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	2	

Lettres et sciences sociales

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	remarques - Lettres et sciences sociales
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1	
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	1	
CRETEIL	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1	
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1	
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	1	
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1	
NANTES	0440024M	NANTES	GABRIEL GUIST HAU	1	
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1	
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1	
PARIS	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	1	

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	remarques - <i>Lettres et sciences sociales</i>
ROUEN	0760174B	LE HAVRE	CLAUDE MONET	0,5	mixité de la préparation : lettres et lettres et sciences sociales
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1	
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINT-SERNIN	1	
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1	

Lettres (Chartes)

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1

CLASSES DE SECONDE ANNEE

1ère SUP (Ulm)

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	Enseignements optionnels autorisés (Ulm)	remarques - 1ère SUP (Ulm)
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, théâtre	
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	1	philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, arts plastiques	
BORDEAUX	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1	lettres modernes, lettres classiques, allemand, anglais, espagnol, histoire, philosophie	
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes	
CLERMONT-FERRAND	0630018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire, anglais, allemand	
CRETEIL	0940120V	ST MAUR-DES-FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	lettres modernes, histoire, anglais	
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1	philosophie, lettres classiques, histoire, géographie	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	Enseignements optionnels autorisés (Ulm)	remarques - 1ère SUP (Ulm)
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais	
GUADELOUPE	9710002A	BASSE TERRE	GERVILLE REACHE	1	Lettres modernes, histoire, LV II espagnol	
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, théâtre	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire	
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, histoire des arts	
LYON	0690027E	LYON 06	EDOUARD HERRIOT	1	lettres classiques, lettres modernes, théâtre	
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	1	histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais	
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	A. DAUDET	1	lettres modernes, histoire, géographie, anglais, espagnol, allemand, italien	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARÉ	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie, cinéma-audiovisuel	
NANTES	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, histoire	
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes	
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie	
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	2	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand	prépare à la section B de l'Ecole nationale des Chartes
PARIS	0750655E	PARIS 05	LOUIS LE GRAND	2	philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol	
PARIS	0750660K	PARIS 06	FENELON	2	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, russe, musique, théâtre	
PARIS	0750667T	PARIS 09	CONDORCET	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, arts plastiques	
PARIS	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	1	histoire, lettres classiques, lettres modernes, histoire des arts	
PARIS	0750703G	PARIS 16	MOLIERE	1	philosophie, lettres classiques, anglais, portugais, théâtre	

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	<i>Enseignements optionnels autorisés (Ulm)</i>	<i>remarques - 1ère SUP (Ulm)</i>
POITIERS	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire, philosophie	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie	
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1	lettres classiques, lettres modernes, philosophie	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1	lettres classiques, lettres modernes, musique, théâtre	prépare à la section B de l'Ecole Nationale des Chartes
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire, anglais	
VERSAILLES	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes	
VERSAILLES	0782539L	MANTES-LA-JOLIE	SAINT-EXUPERY	1	philosophie, lettres modernes, histoire-géographie, anglais, allemand	

1ère SUP (Lyon – Lettres et sciences humaines)

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	<i>Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)</i>
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1	philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, italien, anglais
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, allemand
AMIENS	0600014P	COMPIEGNE	PIERRE D AILLY	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie, anglais
AMIENS	0020048S	ST QUENTIN	HENRI MARTIN	1	lettres modernes, anglais, histoire – géographie, cinéma-audiovisuel
BESANCON	0250008Y	BESANCON	LOUIS PASTEUR	1	philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, anglais
BORDEAUX	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	2	philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, espagnol, russe
BORDEAUX	0240024W	PERIGUEUX	BERTRAN DE BORN	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire-géographie, anglais
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1	philosophie, lettres modernes, anglais, histoire - géographie
CAEN	0500016W	OCTEVILLE	JEAN-FRANÇOIS MILLET	1	lettres modernes, anglais, histoire-géographie

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	<i>Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)</i>
CORSE	7200009X	BASTIA	GIOCANTE DE CASABIANCA	1	Lettres modernes, philosophie, histoire-géographie, anglais
CRETEIL	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie
CRETEIL	0930126G	ST OUEN	BLANQUI	1	philosophie, lettres modernes, histoire-géographie, anglais
CRETEIL	0930121B	MONTREUIL	JEAN JAURES	1	Lettres modernes, histoire-géographie, anglais LV1
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1	philosophie, lettres modernes, anglais, allemand, histoire-géographie
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	lettres modernes, histoire - géographie, anglais, lettres classiques
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie
LILLE	0620007W	ARRAS	GAMBETTA	1	lettres modernes, lettres classiques, anglais, histoire-géographie
LILLE	0622949U	BOULOGNE	MARIETTE	1	Lettres modernes, histoire-géographie, anglais
LILLE	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1	lettres modernes, histoire - géographie, philosophie
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	2	philosophie, lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie, anglais, allemand, théâtre
LILLE	0590222W	VALENCIENNES	WATTEAU	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire-géographie, anglais
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	1	lettres modernes, histoire - géographie, anglais
LYON	0690027E	LYON 06	EDOUARD HERRIOT	2	histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, italien
LYON	0420041S	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, russe, anglais
MARTINIQUE	9720003W	FORT DE FRANCE	BELLEVUE	1	lettres modernes, histoire - géographie, espagnol, anglais
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	1	histoire - géographie, lettres modernes, anglais, espagnol
NANCY-METZ	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR	1	lettres modernes, anglais, histoire-géographie, allemand
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, allemand, cinéma-audiovisuel
NANTES	0440024M	NANTES	GABRIEL GUISTHAU	1	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, lettres classiques, anglais
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	1	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, allemand
NICE	0830053G	TOULON	DUMONT D URVILLE	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1	lettres modernes, anglais, allemand, histoire - géographie
ORLEANS-TOURS	0370035M	TOURS	DESCARTES	1	lettres modernes, histoire - géographie, anglais
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	2	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, allemand, anglais, arabe
PARIS	0750660K	PARIS 06	FENELON	2	philosophie, histoire-géographie, lettres modernes, anglais, italien, russe, arabe, espagnol, chinois
PARIS	0750662M	PARIS 07	VICTOR DURUY	1	histoire - géographie, lettres modernes, anglais
PARIS	0750663N	PARIS 08	CHAPTAL	2	anglais, espagnol, lettres modernes, histoire-géographie

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	<i>Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)</i>
PARIS	0750669V	PARIS 09	JULES FERRY	2	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, allemand
PARIS	0750667T	PARIS 09	CONDORCET	1	philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais
PARIS	0750683K	PARIS 13	CLAUDE MONET	1	histoire - géographie, lettres modernes, lettres classiques, allemand, théâtre
PARIS	0750705J	PARIS 17	HONORE DE BALZAC	1	philosophie, lettres classiques
PARIS	0750714U	PARIS 20	HELENE BOUCHER	1	lettres modernes, histoire - géographie, allemand, cinéma-audiovisuel
POITIERS	0160002R	ANGOULÊME	GUEZ DE BALZAC	1	lettres modernes, histoire - géographie
POITIERS	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1	lettres modernes, allemand, anglais
REIMS	0510032H	REIMS	JEAN JAURES	1	philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	1	lettres modernes, anglais
RENNES	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	lettres classiques, lettres modernes, allemand, anglais, espagnol, histoire - géographie
REUNION	9740001H	SAINT-DENIS	LECONTE DE LISLE	1	philosophie, lettres modernes, histoire, géographie, anglais
ROUEN	0760091L	ROUEN	JEANNE D ARC	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie, anglais, allemand, cinéma - audiovisuel
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1	philosophie, lettres modernes, anglais, allemand, histoire - géographie
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINT-SERNIN	2	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, allemand, espagnol, histoire des arts, musique
VERSAILLES	0920142E	NEUILLY SUR SEINE	LOUIS PASTEUR	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, russe
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	2	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, allemand
VERSAILLES	0920802X	SEVRES	DR LEDERMANN	1	lettres modernes, histoire - géographie, allemand, cinéma - audiovisuel
VERSAILLES	0782555D	ST GERMAIN EN LAYE	JEANNE D'ALBRET	1	lettres modernes, lettres classiques, anglais, histoire - géographie
VERSAILLES	0920149M	VANVES	MICHELET	1	Lettres modernes, anglais, histoire-géographie
VERSAILLES	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	2	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, espagnol

1ère SUP lettres et sciences sociales

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	1
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	1
CRETEIL	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1
LYON	0690026D	LYON 06	DU PARC	1
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1
NANTES	0440024M	NANTES	GABRIEL GUISTHAU	1
ORLEANS-TOURS	0450049J	ORLEANS	POTHIER	1
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1
PARIS	0750699C	PARIS 16	JANSON DE SAILLY	1
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINT-SERNIN	1
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1

1ère SUP (Chartes)

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions
PARIS	0750654D	PARIS 05	HENRI IV	1
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1

CLASSES PREPARANT AU DIPLOME D'ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES (DECF)
CLASSES PREPARANT AU DIPLOME PREPARATOIRE AUX ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES (DPECF)
 dont le fonctionnement est autorisé pour l'année scolaire 2005-2006

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	DIVISION DPECF	DIVISION DECF	
					1 ^{ère} voie	2 ^{ème} voie
AIX-MARSEILLE	0840004 Y	AVIGNON	THÉODORE AUBANEL	1	1	1
	0130051 K	MARSEILLE 05	MARIE CURIE	1	1	1
AMIENS	0800011 C	AMIENS	EDOUARD GAND	1	1	1
	0600021 X	CREIL	JULES UHRY	1	1	1
	0020059 D	SOISSONS	GÉRARD DE NERVAL	1	1	1
BESANÇON	0250033 A	MONTBÉLIARD	LE GRAND CHENOIS	1		
BESANÇON	0250010 A	BESANÇON	LOUIS PERGAUD		1	1
BORDEAUX	0330028 B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL	1	1	1
CAEN	0140017 T	CAEN	JEAN ROSTAND	1	1	1
CL-FERRAND	0630020 E	CL-FERRAND	SIDOINE APOLLINAIRE	1	1	1
CORSE	7200583 W	BASTIA	PAUL VINCENSINI	1	1	1
CRÉTEIL	0930834 B	AULNAY SOUS BOIS	VOILLAUME	1	1	1
	0770934 X	MELUN	LEONARD DE VINCI	1	1	1
	0940580 V	CACHAN	MAXIMILIEN SORRE		1	1
	0940119 U	LE PERREUX SUR MARNE	PAUL DOUMER	1	1	1
DIJON	0710010 A	CHALON SUR SAONE	MATHIAS	1	1	1
	0210019 G	DIJON	LE CASTEL	1	1	1
GRENOBLE	0740005 D	ANNECY	GABRIEL FAURE	1	1	1
	0380029 A	GRENOBLE	EAUX CLAIRES	1	1	1
GUADELOUPE	9710003 B	LES ABYMES	BAIMBRIDGE	1	1	1
LILLE	0620042 J	BETHUNE	ANDRÉ MALRAUX	1	1	1
	0590258 K	LILLE	GASTON BERGER	1	1	1
	0595884 A	MAUBEUGE	LURÇAT	1	1	1
	0623891 T	ST-MARTIN-BOULOGNE	GIRAUX-SANNIER	1	1	1
LIMOGES	0870019 Y	LIMOGES	SUZANNE VALADON	1	1	1
LYON	0690038 S	LYON 09	LA MARTINIERE DUCHERE	1	1	1
MARTINIQUE	9720004 X	FORT DE FRANCE	POINTE DES NEGRES	1	1	1
MONTPELLIER	0340040 J	MONTPELLIER	MAS DE TESSE	1	1	1
	0110023 R	NARBONNE	DENIS DIDEROT	1	1	1
	0300027 S	NIMES	CAMARGUE	1	1	1
NANCY-METZ	0540041 B	NANCY	GEORGES DE LA TOUR	1	1	
	0570057 C	METZ	ROBERT SCHUMAN	1	1	1
NANTES	0491966 W	ANGERS	HENRI BERGSON	1	1	1
	0440031 V	NANTES	VIAL	1	1	1

NICE	0060033 D	NICE	HONORE D'ESTIENNE D'ORVES	1		
	0831243 A	TOULON	BONAPARTE	1		
	0060037 H	NICE	BEAU SITE		1	1
ORLEANS-TOURS	0450051 L	ORLEANS	BENJAMIN FRANKLIN	1	1	1
	0370039 S	TOURS	PAUL-LOUIS COURIER	1	1	1
PARIS	0750651 A	PARIS 03	SIMONE WEIL	1		
	0750705 J	PARIS 17	HONORE DE BALZAC	1		
	0750647 W	PARIS 03	TURGOT		1	1
	0750707 L	PARIS 17	ECOLE NATIONALE DE COMMERCE		2	2
POITIERS	0860038 Z	POITIERS	ALIENOR D'AQUITAINE	1	1	1
REIMS	0511951 U	CHALONS EN CHAMPAGNE	JEAN TALON	1	1	1
RENNES	0560025 Y	LORIENT	DUPUY-DE-LOME		1	1
	0290013G	BREST	JULES LESVEN		1	1
	0350028 R	RENNES	BREQUIGNY	1	1	1
REUNION	9740471 U	ST-BENOIT	AMIRAL PIERRE BOVET	1		
	9740787 M	ST-LOUIS	ANTOINE ROUSSIN	1		
	9741046 U	ST-DENIS	BELLEPIERRE		1	1
ROUEN	0760096 S	ROUEN	GUSTAVE FLAUBERT	1	1	1
STRASBOURG	0680008 P	COLMAR	CAMILLE SEE	1	1	1
	0670078 W	STRASBOURG	JEAN MONNET	1		
	0670086 E	STRASBOURG	RENE CASSIN		1	1
TOULOUSE	0650026 A	TARBES	MARIE CURIE		1	1
	0310074 H	TOULOUSE	OZENNE	1	1	1
VERSAILLES	0950666H	ARGENTEUIL	BRAQUE	1	1	1
	0910620 E	CORBEIL-ESSONNES	DOISNEAU	1	1	1
	0920802 X	SEVRES	DR LEDERMANN	1	1	1
	0782557 F	ST-GERMAIN EN LAYE	JEAN-BAPTISTE POQUELIN	1	1	1
NOUVELLE CALEDONIE		NOUMEA	POLYVALENT	1	1	
POLYNESIE FRANÇAISE	9840002 E	TAHITI ILES DU VENT	PAUL GAUGUIN	1	1 EN ALTERNANCE	1 EN ALTERNANCE

ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT

CPGE SCIENTIFIQUES - ANNEE 2005-2006

CLASSES DE PREMIERE ANNEE

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP/SI	PC/SI	PT/SI	BCPST 1ère année	TSI 1ère année
AIX-MARSEILLE	0840072X	AVIGNON	SAINT JOSEPH		1			
	0131341M	MARSEILLE 6	NOTRE DAME DE SION	1				
CAEN	0141164P	CAEN	SAINTE MARIE		1			
CLERMONT-FERRAND	0631068U	CLERMONT FERRAND	G.BOUILLON	1				
GRENOBLE	0381675P	CORENC	ITEC		1			
LILLE	0592916Z	MAUBEUGE	NOTRE DAME DE GRACE	1				
	0592921E	ROUBAIX	SAINT REMI	1				
LYON	0690522T	LYON 5	AUX LAZARISTES	1	1			
	0690539L	LA MULATIERE	ASSOMPTION				1	
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	E d'ALZON	1				
	0340881Y	MONTPELLIER	NOTRE DAME DE LA MERCI	1				
NANCY-METZ	0541986R	JARVILLE LA MALGRANGE	LA MALGRANGE	1				
NANTES	0440160K	NANTES	LES ENFANTS NANTAIS				1	
	0440163N	NANTES	SAINT STANISLAS	1	1			
	0490824E	ANGERS	SAINT MARTIN	1				
	0850083D	LA ROCHE SUR YON	SAINT JOSEPH	1	1			
	0490882Z	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	SAINT JULIEN			1		
NICE	0060673Z	CANNES	STANISLAS		1			
ORLEANS-TOURS	0450110A	ORLEANS	SAINT CHARLES	1				
PARIS	0753840S	PARIS 6	STANISLAS	2	1			
	0753873C	PARIS 8	FENELON SAINTE MARIE	2	1			
POITIERS	0790080H	BRESSUIRE	SAINT JOSEPH	1				
RENNES	0290335G	BREST	LA CROIX ROUGE			1		
	0290338K	BREST	SAINTE ANNE	1	1			
	0350778F	RENNES	ASSOMPTION		1			
	0560181T	LORIENT	SAINT JOSEPH				1	
STRASBOURG	0671636P	STRASBOURG	ORT	1				
TOULOUSE	0312408Z	BALMA	SALIEGE		2			
VERSAILLES	0783053V	VERSAILLES	SAINTE GENEVIEVE	3	3		1	
	092	ANTONY	SAINTE MARIE	1	1			

CLASSES DE SECONDE ANNEE

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP	MP*	PC	PC*	PSI	PSI*	PT	BCPST 2ème année	TSI 2 ème année
AIX-MARSEILLE	0840072X	AVIGNON	SAINT JOSEPH			1						
	0131341M	MARSEILLE 6	NOTRE DAME DE SION	1								
CAEN	0141164P	CAEN	SAINTE MARIE			1						
CLERMONT-FERRAND	0631068U	CLERMONT FERRAND	G.BOUILLON	1								
GRENOBLE	0381675P	CORENC	ITEC			1						
LILLE	0592916Z	MAUBEUGE	NOTRE DAME DE GRACE	1								
	0592921E	ROUBAIX	SAINT REMI	1								
LYON	0690522T	LYON 5	AUX LAZARISTES	1		1						
	0690539L	LA MULATIERE	ASSOMPTION							1		
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	E d'ALZON	1								
	0340881Y	MONTPELLIER	NOTRE DAME DE LA MERCI	1								
NANCY-METZ	0541986R	JARVILLE LA MALGRANGE	LA MALGRANGE	1								
NANTES	0440160K	NANTES	LES ENFANTS NANTAIS								1	
	0440163N	NANTES	SAINT STANISLAS	1		1						
	0490824E	ANGERS	SAINT MARTIN						1			
NANTES	0850083D	LA ROCHE SUR YON	SAINT JOSEPH	1		1						
	0490888Z	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	SAINT JULIEN							1		
ORLEANS-TOURS	0450110A	ORLEANS	SAINT CHARLES	1								
PARIS	0753840S	PARIS 6	STANISLAS	2	1		1		1			
	0753873C	PARIS 8	FENELON SAINTE MARIE	1	1		1		1			
POITIERS	0790080H	BRESSUIRE	SAINT JOSEPH	1								
RENNES	0290335G	BREST	LA CROIX ROUGE								1	
	0290338K	BREST	SAINTE ANNE	1		1			1			
	0350778F	RENNES	ASSOMPTION			1			1			
	0560181T	LORIENT	SAINT JOSEPH									1
STRASBOURG	0671636P	STRASBOURG	ORT						1			
TOULOUSE	0312408Z	BALMA	SALIEGE			1	1	1				
VERSAILLES	0783053V	VERSAILLES	SAINTE GENEVIEVE	1	2	1	2		1		1	
	0920904H	ANTONY	SAINTE MARIE	1		1						

CPGE SCIENTIFIQUES - PREPARATIONS EN 1 AN

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	ATS
RENNES	0350791V	REDON	M.CALLO	1

CPGE ECONOMIQUES et COMMERCIALES- ANNEE 2005-2006

CLASSES DE PREMIERE ET SECONDE ANNEES

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 1ère année	SCI 2ème année	ECO 1ère année	ECO 2ème année	TC 1ère année	TC 2ème année
AIX-MARSEILLE	0131319N	AIX EN PROVENCE	LA NATIVITE			1	1		
	0132828D	MARSEILLE 12	LA CADENELLE			1	1		
	0131341M	MARSEILLE 6	NOTRE DAME DE SION	1	1				
BORDEAUX	0240079F	PERIGUEUX	SAINT JOSEPH			1	1		
	0331503E	BORDEAUX	SAINTE MARIE GRAND LEBRUN	1	1				
CAEN	0141161L	CAEN	JEANNE D'ARC			1	1		
CLERMONT- FERRAND	0631075B	CLERMONT FERRAND	SAINTE ALYRE			1	1		
CRETEIL	0940878U	SAINT MAUR DES FOSSES	LGT T CHARDIN	1	1				
DIJON	0211090W	DIJON	ST BEGNINE			1	1		
GRENOBLE	0260074P	VALENCE	MONTPLAISIR					1	1
	0381675P	CORENC	ITEC	1	1				
LILLE	0592940A	DOUAI	SAINT JEAN	1	1	1	1		
	0593114P	LILLE	SAINT PAUL	1	1	1	1		
LYON	0421020F	SAINT ETIENNE	SAINT LOUIS			1	1		
	0690519P	LYON 5	NOTRE DAME DES MINIMES			1	1		
	0690521S	LYON 5	SAINTE MARIE	1	1				
	0690564N	LYON 1	LES CHARTREUX	1	1	1	1		
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	E D'ALZON	1	1				

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	SCI 1ère année	SCI 2ème année	ECO 1ère année	ECO 2ème année	TC 1ère année	TC 2ème année
	0340881Y	MONTPELLIER	NOTRE DAME DE LA MERCI			1	1		
	0660059F	PERPIGNAN	NOTRE DAME DU BON SECOURS			1	1		
NANCY-METZ	0572341K	MONTIGNY LES METZ	JEAN XXIII			1	1		
NANTES	0440160K	NANTES	LES ENFANTS NANTAIS	1	1				
	0440161L	NANTES	ST-J DU LOQUIDY			1	1		
	0490823D	ANGERS	MONGAZON	1	1				
NICE	0060673Z	CANNES	STANISLAS			1	1		
PARIS	0753840S	PARIS 6	STANISLAS	2	2				
	0753897D	PARIS 12	SAINT MICHEL	1	1	2	2		
	0753933T	PARIS 16	SAINT LOUIS GONZ.			2	2		
	0753947H	PARIS 16	SAINT JEAN PASSY	2	2				
RENNES	0350776D	RENNES	SAINT VINCENT-PROVID	1	1	1	1		
ROUEN	0271045P	EVREUX	ST F DE SALLES			1	1		
STRASBOURG	0671609K	STRASBOURG	SAINT ETIENNE			1	1		
TOULOUSE	0312406Z	BALMA	SALIEGE	1	1	1	1		
VERSAILLES	0783053V	VERSAILLES	SAINTE GENEVIEVE	2	2				
	0783351U	VERSAILLES	N-D DU GRANDCHAMP	1	1	2	2	1	
	0920919Z	NEUILLY SUR SEINE	N-D DE LA CROIX	1	1	1	1		
	0921365J	RUEIL MALMAISON	DANIELOU			1	1		

CPGE LITTERAIRES - ANNEE 2005-2006

CLASSES DE PREMIERE ANNEE

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions
CLERMONT FERRAND	0631075B	CLERMONT FERRAND	FENELON	1
LILLE	0593109J	LILLE	NOTRE DAME DE LA PAIX	1
LYON	0690521S	LYON	SAINTE MARIE	1
NANTES	0440172Y	NANTES	PERVERIE	1
PARIS	0753915Y	PARIS 15	BLOMET	2
CRETEIL	0771246L	MEAUX	SAINTE GENEVIEVE	1
VERSAILLES	0783282U	LE CHESNAY	BLANCHE DE CASTILLE	1
	0920875B	NEUILLY SUR SEINE	SAINTE MARIE	1
	0921365J	RUEIL MALMAISON	DANIELOU	1

CLASSES DE SECONDE ANNEE

1ère SUP (Ulm)

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	<i>Enseignements optionnels autorisés (Ulm)</i>
PARIS	0753915Y	PARIS	BLOMET	1	Lettres modernes, histoire-géographie, anglais.
VERSAILLES	0920875B	NEUILLY SUR SEINE	SAINTE MARIE	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, géographie, histoire-géographie.

1ère SUP (Lyon – lettres et sciences humaines)

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	<i>Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)</i>
LILLE	0593109J	LILLE	NOTRE DAME DE LA PAIX	1	Lettres modernes, histoire, allemand, anglais
LYON	0690521S	LYON	SAINTE MARIE	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie.
NANTES	0440172Y	NANTES	PERVERIE	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie, anglais.
CRETEIL	0771246L	MEAUX	SAINTE GENEVIEVE	1	Philosophie, lettres modernes, histoire-géographie.
VERSAILLES	0783282U	LE CHESNAY	BLANCHE DE CASTILLE	1	Lettres modernes, histoire-géographie.
	0921365J	RUEIL MALMAISON	DANIELOU	1	Philosophie, lettres modernes, histoire-géographie, anglais.

CLASSES DE PREMIERE ET DE SECONDE ANNEES DE LETTRES ET DE SCIENCES SOCIALES

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	1 ère année	2 ème année
LILLE	0593109J	LILLE	NOTRE DAME DE LA PAIX	1	1
LYON	0690571W	LYON	SAINT MARC	1	1
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	E D'ALZON	1	
NANCY	0541318P	NANCY	ST SIGISBERT	1	1
RENNES	0560114V	VANNES	ST FRANCOIS XAVIER	1	1
PARIS	0753840S	PARIS 6	STANISLAS	1	1
VERSAILLES	0920875B	NEUILLY SUR SEINE	SAINTE MARIE	1	1

**CLASSES PREPARANT AU DIPLOME D'ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES (DECF) ET CLASSES PREPARANT AU DIPLOME
PREPARATOIRE AUX ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES (DPECF)**

ACADEMIE	ETAB.	VILLE	NOM	DPECF	DECF	
					1 ère voie	2 ème voie
AIX MARSEILLE	0131402D	MARSEILLE 6	CHARLES PEGUY	1	1	1
	0132828D	MARSEILLE 12	LA CADENELLE		1	1
AMIENS	0801479Y	AMIENS	SAINT REMI		1	1
BORDEAUX	0640131V	PAU	SAINT DOMINIQUE	1		
CLERMONT FERRAND	0631068U	CLERMONT FERRAND	G.BOUILLON	1	1	1
DIJON	0211090W	DIJON	ST BENIGNE		1	1
GRENOBLE	0260074P	VALENCE	MONTPLAISIR		1	1
	0740092Y	LA ROCHE SUR FORON	SAINTE FAMILLE		1	1
LILLE	0593005W	LILLE	LA SALLE	1	1	1
	0593061G	CAMBRAI	LA SAGESSE		1	1
LYON	0690564N	LYON	LES CHARTREUX	1	1	1
NANCY-METZ	0570311D	METZ	DE LA SALLE		1	1
NANTES	0440247E	NANTES	SAINT FELIX	1		
	0440256P	SAINTE SEBASTIEN SUR LOIRE	SAINT PIERRE		1	1
	0530068L	LAVAL	RUE HAUTE FOLLIS	1	1	1

RENNES	0220117H	SAINT BRIEUC	SACRE CŒUR		1	1
	0290181P	BREST	BREST RIVE DROITE		1	1
	0350795Z	RENNES	DE LA SALLE	1	1	1
TOULOUSE	0311177L	TOULOUSE	LIMAYRAC		1	1
PARIS	0754042L	PARIS 13	REBOURS	1	1	1
VERSAILLES	0783351U	VERSAILLES	NOTRE DAME DE GRANDCHAMP		1	1
VERSAILLES	0950759J	MARGENCY	NOTRE DAME DE BURY	1	1	1
MARTINIQUE	9720615L	FORT DE FRANCE	AMEP		1	1

Académie	Etablissement	Ville	Nom	BCPST 1 ^{ère} année	Préparatoire Concours C
Nantes	0490946 M	Angers	LEGTA Le Fresne	1	
Orléans-Tours	0450094 H	Montargis	LEGTA Le Chesnoy	1	1
Toulouse	0311262 D	Toulouse	LEGTA Auzeville	1	1
Clermont-Ferrand	0630984 C	Clermont-Ferrand	LEGTA Marmilhat		1
Amiens	0801272 Y	Amiens	LEGTA Le Paraclet		1
Besançon	0251263 M	Besançon	LEGTA Dannemarie		1
Bordeaux	0331424 U	Bordeaux	LEGTA Blanquefort		1
Dijon	0211135 V	Dijon	LEGTA Quétigny		1
Grenoble	0260765 R	Valence	LEGTA Le Valentin		1
Montpellier	0340128 E	Montpellier	LEGTADe l'Hérault		1
Rennes	0350700 W	Rennes	LEGTA Le Rheu		1
Toulouse	0120937 D	Rodez	LEGTALa Roque		1

LISTE DES CLASSES PREPARATOIRES DU MINISTÈRE DE LA DEFENSE				
Concours préparés et options d'enseignement				
Préparation	Etablissements (1)			
	Lycée militaire d'Aix en Provence (2)	Lycée militaire d'Autun	Lycée militaire de Saint Cyr l'Ecole (3)	Prytanée national militaire de La Flèche
Ecole polytechnique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 ^{ère} année : MPSI 2 ^{ème} année : MP* (4)
Ecole spéciale militaire Option : sciences Ecole navale	1 ^{ère} année : MPSI-PCSI	1 ^{ère} année : MPSI	1 ^{ère} année : MPSI	1 ^{ère} année : MPSI-PCSI
Ecole de l'air Ecole nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques de l'armement	2 ^{ème} année MP – PC - PSI	2 ^{ème} année MP	2 ^{ème} année MP - PSI	2 ^{ème} année MP*(4) – MP – PSI – PC
Ecole spéciale militaire Option :lettres	1 ^{ère} année : Lettres 1 2 ^{ème} année : Lettres 2	<input type="checkbox"/>	1 ^{ère} année : Lettres 1 2 ^{ème} année : Lettres 2	1 ^{ère} année : Lettres 1 2 ^{ème} année : Lettres 2
Ecole spéciale militaire Option économique et commerciale(5)	1 ^{ère} année : ECO 1 2 ^{ème} année : ECO 2	1 ^{ère} année : ECO 1 2 ^{ème} année : ECO 2	1 ^{ère} année : ECO 1 2 ^{ème} année : ECO 2	1 ^{ère} année : ECO 1 2 ^{ème} année : ECO 2
<p>(1) Le lycée naval de Brest et l'Ecole des pupilles de l'air de Grenoble disposent également d'une préparation scientifique aux concours des grandes écoles militaires.</p> <p>(2) Ce lycée héberge et administre les élèves admis à suivre la préparation au concours d'entrée à l'Ecole nationale supérieure des Arts et Métiers au lycée Vauvenargues d'Aix-en Provence.</p> <p>(3) Ce lycée héberge et administre les élèves admis à suivre la préparation au concours d'entrée à l'Ecole nationale supérieure au lycée Jules Ferry de Versailles.</p> <p>(4) MP* : classe préparatoire spécifique à l'Ecole polytechnique.</p> <p>(5) Programme strictement identique à celui des sciences économiques et commerciales préparé dans les CPGE des lycées civils.</p>				
<p>Les élèves en préparation à l'Ecole spéciale militaire à l'Ecole navale, à l'Ecole de l'air, ont l'obligation de se présenter à l'un au moins des concours d'accès à ces grandes écoles militaires.</p>				

Langues vivantes dans les classes préparatoires			
Etablissements	Langues vivantes 1	Langues vivantes 2 (classes littéraires et économiques)	Langues vivantes facultatives
Lycée militaire D'Aix-en-Provence	Allemand Anglais Espagnol	Allemand Anglais Espagnol	Arabe débutants
Lycée militaire d'Autun	Anglais Allemand	Anglais Allemand Espagnol	Russe débutants
Lycée militaire De Saint Cyr l'Ecole	Anglais Allemand	Anglais Allemand Espagnol Russe	Russe débutants
Prytanée national militaire de La Flèche	Allemand Anglais Espagnol (1)	Anglais Allemand Espagnol Russe	Russe débutants

(1) pour ESM/ lettres modernes

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

BACCALAURÉAT

NOR : MENE0500957A
RLR : 543-1b

ARRÊTÉ DU 30-5-2005
JO DU 2-6-2005

MEN
DFSCO A6

Création du baccalauréat professionnel spécialité “maintenance des équipements industriels”

Vu D. n° 95-663 du 9-5-1995 mod. ; arrêtés du 9-5-1995 ;
A. du 24-7-1997 ; A. du 3-9-1997 ; A. du 11-7-2000 ;
A. du 4-8-2000 mod. ; A. du 17-7-2001 mod. ; A. du 15-7-
2003 mod. ; avis de la CPC de la métallurgie du 21-12-
2004 ; avis du CSE du 31-3-2005

Article 1 - Il est créé un baccalauréat professionnel spécialité “maintenance des équipements industriels”, dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2 - Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification de ce baccalauréat sont définis en annexe I a et I b au présent arrêté.

Les unités constitutives du référentiel de certification du baccalauréat professionnel spécialité “maintenance des équipements industriels”, sont définies en annexe II a au présent arrêté.

Article 3 - Le règlement d’examen est fixé à l’annexe II b du présent arrêté.

La définition des épreuves ponctuelles et des situations d’évaluation en cours de formation est fixée à l’annexe II c du présent arrêté.

Article 4 - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité “maintenance des équipements industriels”, est ouvert :

- a) en priorité aux candidats titulaires d'un BEP ou d'un CAP du secteur industriel.
 - b) sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, aux candidats :
 - titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés ci-dessus ;
 - ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
 - titulaires d'un diplôme ou titre homologué classé au niveau V ;
 - ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
 - ayant accompli une formation à l'étranger.
- Ces candidats font obligatoirement l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

Article 5 - Les horaires de formation applicables au baccalauréat professionnel spécialité “maintenance des équipements industriels”, sont fixés par l'arrêté du 17 juillet 2001 susvisé (grille n° 1 du secteur de la production).

La durée de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation du baccalauréat professionnel spécialité “maintenance des équipements industriels”, est de 16 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe III du présent arrêté.

Article 6 - Pour l'épreuve obligatoire de langue vivante, les candidats ont à choisir entre les langues vivantes énumérées ci-après : allemand, anglais, arabe littéral, arménien, cambodgien,

chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.

Les candidats peuvent choisir au titre de l'épreuve de langue vivante facultative les langues énumérées ci-après : allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère (chleu ou rifain ou kabyle), bulgare, cambodgien, chinois, créole, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, croate, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes (ajie, drehu, nengone, païci).

Cette interrogation n'est autorisée que dans les académies où il est possible d'adoindre au jury un examinateur compétent.

Article 7 - Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires. La liste des pièces à fournir lors de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur.

Article 8 - Chaque candidat précise, au moment de son inscription, s'il présente l'examen sous la forme globale ou sous la forme progressive, conformément aux dispositions des articles 25 et 26 du décret du 9 mai 1995 modifié susvisé. Le choix pour l'une ou l'autre de ces modalités est définitif.

Il précise également l'épreuve facultative qu'il souhaite présenter.

Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Le baccalauréat professionnel, spécialité "maintenance des équipements industriels", est délivré aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions du titre III du décret du 9 mai 1995 susvisé.

Article 9 - Les correspondances entre les épreuves ou unités de l'examen défini par l'arrêté du 3 septembre 1997 relatif aux

modalités de préparation et de délivrance du baccalauréat professionnel, spécialité "maintenance des systèmes mécaniques automatisés", option A : systèmes mécaniques automatisés, et les épreuves et unités de l'examen défini par le présent arrêté sont fixées à l'annexe IV au présent arrêté.

Les notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux épreuves ou unités de l'examen présenté suivant les dispositions de l'arrêté du 3 septembre 1997 précité et dont le candidat demande le bénéfice sont reportées, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article 18 du décret du 9 mai 1995 susvisé et à compter de la date d'obtention et pour leur durée de validité.

Article 10 - La dernière session d'examen de l'option A : "systèmes mécaniques automatisés" du baccalauréat professionnel, spécialité "maintenance des systèmes mécaniques automatisés" organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 septembre 1997 précité aura lieu en 2006. À l'issue de cette session, l'option A de l'arrêté du 3 septembre 1997 précité est abrogée.

La première session d'examen du baccalauréat professionnel, spécialité "maintenance des équipements industriels", organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2007.

Article 11 - Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 mai 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Patrick GÉRARD

*Nota : Les annexes II b et IV sont publiées ci-après.
L'arrêté et ses annexes seront disponibles au CNDP, 13,
rue du Four, 75006 Paris ainsi que dans les CRDP et
CDDP. Ils sont diffusés en ligne à l'adresse suivante :
<http://www.cndp.fr>*

Annexe II b

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité			
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et technique (coefficient : 7)		7						
Sous-épreuve E11 : Analyse et exploitation de données techniques	U11	3	ponctuel écrit	4 h	ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques et sciences physiques	U12	3	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Travaux pratiques de sciences physiques	U13	1	ponctuel pratique	45 min	ponctuel pratique	45 min	CCF	
E2 : Analyse et préparation d'une activité de maintenance	U2	4	ponctuel écrit	4 h	ponctuel écrit	4 h	CCF	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel (Coefficient : 8)		8						
Sous-épreuve E31 : Surveiller, améliorer, modifier les équipements	U.31	2	CCF		ponctuel oral (soutenance)	30 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Intervention sur un équipement mécanique	U.32	3	CCF		ponctuel pratique	4 h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Maintenance d'un système automatisé	U.33	3	CCF		ponctuel pratique	4 h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire et géographie		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	3	ponctuel écrit	2 h 30	ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire et géographie	U52	2	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h	CCF	
E6 : Épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U6	1	CCF		ponctuel écrit	3 h	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (1)								
Langue vivante	UF1		ponctuel oral	20 min	ponctuel oral	20 min	ponctuel oral	20 min
Hygiène prévention secourisme	UF2		CCF		ponctuel écrit	2 h	CCF	

(1) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

A nnexe IV

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES OU UNITÉS

Baccalauréat professionnel maintenance des systèmes mécaniques automatisés Option A : Systèmes mécaniques automatisés défini par l'arrêté du 3 septembre 1997		Baccalauréat professionnel Maintenance des équipements industriels défini par l'arrêté du 30 mai 2005	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E1 - Épreuve scientifique et technique Sous-épreuve A1 : Sciences et techniques industrielles Sous-épreuve B1 : Mathématiques et sciences physiques Sous-épreuve C1 : Travaux pratiques de sciences physiques	U11 U12 U13	E1 - Épreuve scientifique et technique Sous-épreuve E11 : Analyse et exploitation de données techniques Sous-épreuve E12 : Mathématiques et sciences physiques Sous-épreuve E13 : Travaux pratiques de sciences physiques	U11 U12 U13
E2 - Épreuve de technologie Sous-épreuve A2 : Automatique industrielle Sous-épreuve B2 : Préparation des interventions de maintenance	U21 U22	E2 - Épreuve de technologie : Analyse et préparation d'une activité de maintenance (1)	U2
E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel Sous-épreuve A3 : évaluation de la formation en milieu professionnel Sous-épreuve F3 : Economie et gestion Sous-épreuve B3 : Intervention sur la partie opérative d'un système mécanique automatisé	U31 U36 U32	E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel Sous-épreuve E31 : Surveiller les équipements, s'informer et rendre compte (2) Sous-épreuve E32 : Intervention sur un équipement mécanique	U31 U32
Sous-épreuve C3 : Intervention sur la partie commande d'un système mécanique automatisé Sous-épreuve D3 : Diagnostic sur un système mécanique automatisé Sous-épreuve E3 : Intervention sur un système asservi	U33 U34 U35	Sous-épreuve E33 : Maintenance d'un système automatisé (3)	U33
E4 - Épreuve de langue vivante	U4	E4 - Épreuve de langue vivante	U4
E5 - Épreuve de français, histoire-géographie Sous-épreuve A5 - Français Sous-épreuve B5 : Histoire-géographie	U51 U52	E5 - Épreuve de français, histoire-géographie Sous-épreuve E51 : Français Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie	U51 U52
E6 - Épreuve d'éducation artistique-arts appliqués	U6	E6 - Épreuve d'éducation artistique-arts appliqués	U6
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U7
Épreuve facultative de langue vivante	UF1	Épreuve facultative de langue vivante	UF1
Épreuve facultative d'hygiène-prévention-sécurisme	UF2	Épreuve facultative d'hygiène-prévention-sécurisme	UF2

1) **En forme globale**, la note à l'unité U2 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U21 et U 22 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.

En forme progressive, la note à l'unité U2 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U21 et U22 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou 10 sur 20 (report).

2) **En forme globale**, la note à l'unité U 31 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U 31 et U 36 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.

En forme progressive, la note à l'unité U 31 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U 31 et U 36 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou 10 sur 20 (report).

3) **En forme globale**, la note à l'unité U 33 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U 33, U 34 et U 35 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient..

En forme progressive, la note à l'unité U 33 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U 33, U 34 et U 35 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou 10 sur 20 (report).

BACCALAURÉAT

NOR : MENE0500956A
RRL : 543-1b

ARRÊTÉ DU 30-5-2005
JO DU 2-6-2005

MEN
DESCO A6

Création du baccalauréat professionnel spécialité “services de proximité et vie locale”

*Vu D. n° 95-663 du 9-5-1995 mod. ; arrêtés du 9-5-1995 ;
A. du 24-7-1997 ; A. du 11-7-2000 ; A. du 4-8-2000 mod. ;
A. du 17-7-2001 mod. ; A. du 15-7-2003 mod. ; avis de la
CPC du secteur sanitaire et social du 10-12-2004 ;
avis du CSE du 31-3-2005*

Article 1 - Il est créé un baccalauréat professionnel, spécialité “services de proximité et vie locale”, dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2 - Le référentiel des activités professionnelles, le référentiel de certification ainsi que les unités constitutives de ce baccalauréat sont définis en annexe I au présent arrêté.

Article 3 - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, spécialité “services de proximité et vie locale”, est ouvert :

- a) En priorité aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :
 - BEP “carrières sanitaires et sociales” ;
 - mention complémentaire “sûreté des espaces ouverts au public” ;
 - mention complémentaire “aide à domicile” ;
 - CAP “agent de prévention et de médiation” ;
 - CAP “gardien d'immeubles” ;
 - CAP “agent de prévention et de sécurité” ;
 - CAP “petite enfance” ;
 - BEP A “option services, spécialité services aux personnes” ;
 - CAP A “services en milieu rural, services aux personnes” ;
 - brevet d'aptitude professionnelle d’“assistant animateur technicien” ;
 - diplôme d’“aide médico-psychologique” ;
 - diplôme d’“auxiliaire de vie sociale” ;
 - titre d’“agent de médiation, information, services” .
- b) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, aux candidats :
 - titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que

ceux visés ci-dessus ;

- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
- titulaires d'un diplôme ou titre homologué classé au niveau V ;
- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
- ayant accompli une formation à l'étranger.

Ces candidats font obligatoirement l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

Article 4 - Les horaires de formation applicables au baccalauréat professionnel, spécialité “services de proximité et vie locale” sont fixés par l'arrêté du 17 juillet 2001 susvisé (grille horaire n° 4 du secteur des services).

La durée de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation du baccalauréat professionnel, spécialité “services de proximité et vie locale” est de 18 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe II au présent arrêté.

Article 5 - Le règlement d'examen est fixé à l'annexe III du présent arrêté.

La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée à l'annexe IV du présent arrêté.

Article 6 - Pour l'épreuve obligatoire de langue vivante, les candidats ont à choisir entre les langues vivantes énumérées ci-après : allemand, anglais, arabe littéral, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.

Les candidats peuvent choisir au titre de l'épreuve de langue vivante facultative les langues énumérées ci-après : allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère (chleu ou rifain ou kabyle), bulgare, cambodgien, chinois, créole, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais,

roumain, russe, serbe, croate, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes (ajie, drehu, nengone, paici).

Cette interrogation n'est autorisée que dans les académies où il est possible d'adoindre au jury un examinateur compétent.

Article 7 - Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires. La liste des pièces à fournir lors de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur.

Article 8 - Chaque candidat précise, au moment de son inscription, s'il présente l'examen sous la forme globale ou sous la forme progressive, conformément aux dispositions des articles 25 et 26 du décret du 9 mai 1995 modifié susvisé. Le choix pour l'une ou l'autre de ces modalités est définitif.

Il précise également l'épreuve facultative qu'il souhaite présenter.

Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Les titulaires de certains diplômes ou titres peuvent bénéficier de dispenses d'épreuves

conformément à l'annexe V du présent arrêté. Le baccalauréat professionnel spécialité "services de proximité et vie locale" est délivré aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions du titre III du décret du 9 mai 1995 susvisé.

Article 9 - La première session d'examen du baccalauréat professionnel spécialité "services de proximité et vie locale", organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2007.

Article 10 - Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 mai 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Patrick GÉRARD

*Nota : Les annexes III et V sont publiées ci-après.
L'arrêté et ses annexes seront disponibles au CNDP, 13,
rue du Four, 75006 Paris ainsi que dans les CRDP et
CDDP. Ils sont diffusés en ligne à l'adresse suivante :
<http://www.cndp.fr>*

A nnexe III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de trois années d'activités professionnelles		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Epreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 Epreuve scientifique et technique		4						
Sous-épreuve A1 : Cadre de l'action professionnelle	U 11	3	ponctuel écrit	4 h	ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve B1 : Mathématiques	U 12	1	ponctuel écrit	1 h	ponctuel écrit	1 h	CCF	
E. 2 Communication, médiation	U 21	3	ponctuel écrit	4 h	ponctuel écrit	4 h	CCF	
E.3 Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		8						
Sous-épreuve A3 : Réalisation d'actions professionnelles	U 31	4	CCF		ponctuel oral	45 min	CCF	
Sous-épreuve B3 : Préparation et mise en œuvre d'un projet d'activités, d'actions	U 32	4	CCF		ponctuel oral	45 min	CCF	
E.4 Langue vivante	U 4	2	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.5 Épreuve de français, histoire-géographie		5						
Sous-épreuve A5 : Français	U 51	3	ponctuel écrit	2 h 30	ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve B5 : Histoire-géographie	U 52	2	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.6 Épreuve d'éducation artistique-arts appliqués	U 6	1	CCF		ponctuel écrit	3 h	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		pratique		CCF	
Épreuve facultative Langue vivante (1)	UF1		ponctuel oral	20 min	ponctuel oral	20 min	ponctuel oral	20 min

(1) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme et l'attribution d'une mention.

A nnexe V

DISPENSES D'UNITÉS ET D'ÉPREUVES POUR DES TITULAIRES DE DIPLÔMES DE NIVEAU IV

Ministère	Ministère des solidarités, de la santé et de la famille	Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale
Diplômes Titres	Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur	Diplôme de technicien de l'intervention sociale et familiale	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (toutes spécialités)
Épreuves Unités du baccalauréat professionnel			Technicien de médiation services
E1 Sous-épreuve A1 Cadre de l'action professionnelle U11			Dispense pour tous les champs d'activités du baccalauréat professionnel
E2 Communication, médiation U21	Dispense pour tous les champs d'activités du baccalauréat professionnel	Dispense pour tous les champs d'activités du baccalauréat professionnel	Dispense pour tous les champs d'activités du baccalauréat professionnel
E3 Sous-épreuve A3 Réalisation d'actions professionnelles dans un champ d'activités U31	Dispense de U31 OU de U32 si un des champs du baccalauréat professionnel concerne les activités de soutien et d'aide à l'intégration	Dispense de U31 OU de U32 si un des champs du baccalauréat professionnel concerne les activités de soutien et d'aide à l'intégration	Dispense de U31 OU de U32 si un des champs du baccalauréat professionnel concerne la gestion des espaces ouverts au public
E3 Sous-épreuve B3 Préparation et mise en œuvre d'un projet d'activités, d'actions dans un autre champ d'activité			

ÉVALUATION

NOR : MENK0501204C
RRL : 514-2 ; 523-2

CIRCULAIRE N°2005-096
DU 24-6-2005

MEN
DEP C1

Dispositif national d'évaluation diagnostique - année 2005-2006

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux directrices et directeurs d'IUFM ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs responsables des circonscriptions du premier degré ; aux proviseures et proviseurs de lycée ; aux principales et principales de collège ; aux directrices et directeurs d'école ; aux enseignantes et enseignants

■ Le dispositif d'évaluation diagnostique qui repose sur la réalisation d'évaluations nationales obligatoires à deux moments clés du parcours scolaire (CE2 et 6ème) et sur la mise à disposition des enseignants d'une banque d'outils d'aide à l'évaluation de la grande section de maternelle à la classe de seconde, est complété, cette année, par la proposition d'un protocole d'évaluation des difficultés d'apprentissage en CE1

I - Les évaluations diagnostiques de rentrée en CE2 et 6ème par protocoles nationaux

Leur objectif

Les évaluations à l'entrée du CE 2 et de la 6ème ont pour objectif premier de permettre d'apprécier les réussites et les difficultés éventuelles de chaque élève considéré individuellement, à un moment précis de la scolarité. Elles fournissent aux enseignants des repères pédagogiques pour organiser la suite des apprentissages. Cependant, elles ne couvrent pas tous les domaines des programmes officiels, soit pour des raisons d'ordre technique (pas d'évaluation de l'expression orale, par exemple), soit pour ne pas alourdir la durée de passation des épreuves. Les critères explicites qu'apportent ces évaluations, complètent et enrichissent les différentes sources d'information dont disposent les enseignants pour identifier les acquisitions et les difficultés possibles des élèves. L'analyse des résultats obtenus est une aide à la mise en œuvre des réponses pédagogiques adaptées aux besoins particuliers

de leurs élèves, notamment les programmes personnalisés d'aide et de progrès (PPAP). Ces évaluations seront organisées dans les écoles et les collèges de manière à être terminées le 24 septembre 2005.

Des protocoles restructurés

Les élèves entrant en CE2 et en sixième en septembre prochain sont les premiers à avoir bénéficié des programmes mis en place en 2002 sur toute la durée du cycle qui précède l'évaluation. Afin d'aider les enseignants à mieux prendre en compte la progressivité des apprentissages, les protocoles de cette année visent pour une part importante les "compétences attendues", c'est-à-dire celles qui sont normalement consolidées à l'entrée du nouveau cycle et sur lesquelles les enseignants doivent pouvoir s'appuyer pour engager la programmation de l'année. La place réservée aux compétences en cours d'acquisition y est moins grande que par le passé.

Le logiciel J'ADE

Déployé dans toutes les académies à la rentrée 2005, le logiciel J'ADE, qui remplace désormais totalement CASIMIR, permettra de saisir et d'exploiter les résultats des évaluations à l'entrée en CE2 et en 6ème des écoles et collèges des secteurs public et privé. Destiné aux équipes pédagogiques, ce logiciel facilite le repérage des réussites et l'analyse des difficultés éventuelles rencontrées par les élèves, tant au niveau individuel que collectif.

Le logiciel J'ADE sera téléchargeable et, en tant que de besoin, des CD seront disponibles selon les modalités d'organisation mises en place dans chaque académie, en accord entre les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, le centre de ressources informatiques académique (CRIA) et les correspondants académiques J'ADE.

Leur exploitation pédagogique

Les documents d'accompagnement destinés aux enseignants proposent, outre des informations pratiques, des commentaires pédagogiques sur les capacités et compétences visées dans chaque exercice, des principes d'analyse des réponses et des suggestions afin d'aider à l'élaboration de

réponses adaptées aux besoins repérés.

Les analyses des réponses peuvent s'organiser par champ, par compétence et par exercice pour l'ensemble de la classe, pour des groupes d'élèves ciblés ou pour chaque élève. La concaténation des résultats de plusieurs classes permet d'élargir le champ d'analyse et d'aider à la mobilisation de ressources et de dispositifs de soutien scolaire (cf. circulaire n° 2005-067 du 15-4-2005, B.O. n° 18). Les enseignants pourront se référer aux résultats des échantillons représentatifs constitués au plan national qui fournissent des repères nationaux. Ceux-ci seront disponibles sur le site internet du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en novembre 2005.

L'information des parents et des établissements d'origine des élèves

Les principaux de collège et les directeurs d'école doivent diffuser aux parents une information sur les résultats des élèves. Il est important que cette information soit présentée sous une forme compréhensible, ce qui suppose que les termes techniques naturellement utilisés entre professionnels de l'enseignement soient remplacés par des formulations plus accessibles et plus explicites pour les parents. Cette information ne saurait donc se limiter à la fourniture de fiches individuelles de résultats telles que le logiciel J'ADE peut les produire. Elle doit être l'occasion de commenter les réussites et les difficultés de l'élève et de présenter les dispositifs d'accompagnement éventuellement proposés. Les principaux doivent transmettre aux différentes écoles concernées, les résultats des élèves qui y étaient scolarisés l'année précédente.

II - L'évaluation en CE1

Son objectif

Cette évaluation a été conçue pour permettre de cerner, au cours du premier trimestre, la nature des graves difficultés que peuvent rencontrer les élèves de CE1 dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de quelques automatismes de calcul, et de déterminer les modalités de réponses pertinentes à apporter à ces difficultés : prise en charge au sein de la classe complétée, si besoin, par des interventions, plus ou moins substantielles, des membres des réseaux d'aides

spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) ou de professionnels extérieurs à l'école.

Contrairement aux évaluations à l'entrée du CE2 et de la 6ème, ce dispositif n'a pas pour objectif de repérer des points forts et des points faibles de chaque élève. Il ne vise pas non plus à dresser un bilan de la maîtrise des compétences en début de CE1. Placé au cours du premier trimestre de l'année de CE1, il n'est évidemment pas destiné à justifier une éventuelle décision de redoublement de cette classe.

L'extension de l'expérimentation.

L'expérimentation, conduite cette année dans une circonscription par académie, a confirmé que cette évaluation était pertinente pour cerner la nature des graves difficultés rencontrées par certains élèves, pour organiser des réponses adaptées à ces difficultés et pour définir des actions d'animation et de formation. Elle devra bien évidemment être insérée dans le dispositif qui sera mis en place, à terme, pour déterminer qu'un élève doit bénéficier d'un programme personnalisé de réussite éducative et pour envisager les modalités de celui-ci.

C'est pourquoi, ce dispositif d'évaluation au CE1 sera étendu en 2005-2006, sans pour autant être généralisé, l'objectif étant d'expérimenter sur une base plus large qu'en 2004-2005 des modalités d'action propres à remédier aux grandes difficultés que connaissent certains élèves avant la fin du cycle des apprentissages fondamentaux.

Il vous appartient de décider, avec les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, de l'extension que vous donnerez à ce dispositif en 2005-2006, étant entendu qu'il doit être envisagé par circonscriptions entières (y compris les écoles privées si vous le jugez souhaitable) afin que les inspecteurs - dont l'accord est évidemment requis - puissent en piloter la mise en place et l'exploitation. Je ne verrais que des avantages à ce qu'il soit également expérimenté sur une base territoriale plus large, telle des bassins de formation ou des zones d'animation pédagogique.

Les modalités de mise en œuvre de l'évaluation

Le moment de sa passation est choisi par le

maître ou le conseil des maîtres de cycle de l'école. Toutefois, elle ne doit pas intervenir à la rentrée mais juste avant ou juste après les vacances de Toussaint. D'une part, le maître aura pu conforter les apprentissages du cours préparatoire ; d'autre part, il restera un temps suffisant pour que les structures d'aides et le maître mettent en œuvre les actions de remédiation nécessaires et que ces dernières soient susceptibles de produire leurs effets avant la fin du cycle 2.

Elle se compose de deux parties :

- La première, qui concerne tous les élèves, est une épreuve standardisée courte destinée - à partir de critères objectifs et communs à l'ensemble de la population - à repérer, de façon homogène quel que soit le niveau moyen de la classe, les élèves qui rencontrent de grandes difficultés de lecture dont l'analyse doit être affinée.

- Pour ces derniers, dont la proportion est évidemment variable selon les écoles et les classes, la seconde épreuve permet de préciser la nature des difficultés qui freinent les apprentissages. La situation des élèves en difficulté devra être examinée conjointement par le maître de la classe, si possible par l'équipe pédagogique du cycle des apprentissages fondamentaux réunie en conseil des maîtres de cycle, avec le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) ou son correspondant pour l'école, éventuellement avec le médecin de l'éducation nationale si des investigations complémentaires ont été jugées nécessaires.

III - L'organisation des évaluations, CE1, CE2 et 6ème

Les modalités de commande et de routage des documents suivront la même procédure que celle mise en place les années précédentes pour les évaluations CE2 et 6ème. Ainsi, l'impression et le routage des documents nécessaires à ces trois évaluations seront concomitants.

L'arrivée de tous les documents dans les points de diffusion s'effectuera entre le 23 et le 26 août 2005. Il est indispensable que les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale prennent les dispositions nécessaires afin d'assurer la diffusion des protocoles des évaluations CE2-6ème dans les écoles et établissements publics et

privés sous contrat pour la prérentrée. Ils diffuseront le protocole CE1 en temps utile aux circonscriptions qui participeront à l'expérimentation élargie.

IV - La banque d'outils d'aide à l'évaluation

La banque d'outils est constitutive de l'ensemble du dispositif d'évaluation diagnostique mis à la disposition des enseignants. Son objectif n'est pas de leur proposer des exercices d'apprentissage, d'entraînement ou des épreuves de contrôle mais de les aider à faire le point sur le degré d'acquisition de compétences bien définies, pour un, plusieurs ou même tous les élèves de leur classe. L'identification de ce qui est maîtrisé, partiellement acquis et non acquis doit permettre de mieux ajuster l'enseignement aux besoins, et ceci, quelle que soit la période de l'année scolaire. Elle suggère des pistes pédagogiques en relation avec les freins et les erreurs mis en évidence mais ne donne pas de modèles de situations de remédiation. Les outils de la banque permettent de faire évoluer les progressions pédagogiques en fonction des besoins repérés chez les écoliers, les collégiens et les lycéens.

L'équipe pédagogique dispose ainsi d'éléments objectifs à partir desquels s'établiront des échanges pour favoriser l'élaboration de projets communs disciplinaires ou pluridisciplinaires pour construire des apprentissages solides à des étapes bien identifiées. Dans cet esprit, la banque d'outils permet de porter une attention particulière à l'acquisition du langage à l'école maternelle, à la continuité entre grande section et cours préparatoire aux articulations école/collège et collège/lycée d'enseignement général et technologique ou lycée professionnel, dans quasiment toutes les disciplines : français, histoire-géographie, langues vivantes, mathématiques, sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie, technologie. Les compétences évaluées sont cependant encore en nombre restreint dans certaines disciplines. En langues vivantes, les objectifs prioritaires de ces outils portent sur l'évaluation de la compréhension de l'oral et de l'écrit.

La banque est accessible sur le site : <http://www.banqoutils.education.gouv.fr/>
Le portugais sera présent à la prochaine rentrée

sur le site banque d'outils. Les premiers outils sont ciblés sur les élèves débutants ou faux débutants.

L'élaboration des outils de la banque

Elle repose sur des académies volontaires. À partir d'un cahier des charges national, des groupes académiques multi-niveaux sont chargés de la construction des outils. Après validation interacadémique, ces derniers sont mis en ligne sur le site susmentionné. Chaque groupe académique bénéficie de l'accompagnement méthodologique d'une personne ressource issue des groupes techniques disciplinaires nationaux.

Pour continuer à enrichir la banque d'outils, la mise en place de nouveaux groupes de travail académiques ou la reconduction d'équipes existantes sont demandées aux rectrices et recteurs pour la rentrée 2005. Il s'agit d'atteindre l'objectif de trois équipes issues d'académies différentes, par discipline, afin de favoriser une production plus importante d'outils et une dynamique inter-académique autour de l'aide au diagnostic de la maîtrise des compétences par les élèves.

V - L'animation académique du dispositif d'évaluation diagnostique

La pertinence de l'utilisation des différents volets du dispositif d'évaluation diagnostique repose sur un travail d'impulsion, d'animation et de formation au niveau académique.

Impulsion et animation

Chacun a un rôle à jouer dans la mise en œuvre des évaluations.

Les recteurs veilleront, avec les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, et les inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré, à la mise en place de l'évaluation en CE1 et à l'organisation des dispositifs en faveur des élèves en difficultés.

Les recteurs assureront la pérennité du groupe de pilotage académique auquel ont été confiés la réalisation et le suivi des différents travaux concernant les évaluations de rentrée et la banque d'outils d'aide à l'évaluation. Ils informeront la direction de l'évaluation et de la prospective des changements éventuels survenus dans ce groupe, veilleront, le cas échéant, au remplacement de ses membres, coordonnateurs banque, coordonnateur logiciel, et feront parvenir à la direction de

l'évaluation et de la prospective les noms et coordonnées des personnes nouvellement désignées pour en faire partie.

Les recteurs donneront, sur leurs dotations globalisées, les moyens financiers et logistiques pour :

- développer les pratiques d'évaluation (formations, utilisation des évaluations nationales, recours à la banque d'outils d'aide à l'évaluation, exploitation et diffusion des textes officiels et publications relatives à l'évaluation) ;
- organiser les stages de formation pour la mise en place du nouveau logiciel J'ADE animés par les "correspondants académiques" ;
- créer et maintenir des groupes de travail qui contribuent à la création d'outils nouveaux destinés à enrichir la banque d'outils d'aide à l'évaluation.

Les membres des corps d'inspection du premier et du second degrés développeront les actions d'animation pédagogique qu'ils ont entrepris.

Politiques de formation

La formation initiale et continue doit permettre aux enseignants de bien maîtriser les outils d'aide au diagnostic afin de les intégrer dans leurs pratiques pédagogiques.

Les recteurs, les directeurs d'IUFM, faciliteront l'appropriation par les enseignants de la démarche d'évaluation, en lui donnant toute sa place dans les plans de formation. La formation initiale donnera aux professeurs stagiaires une bonne connaissance des évaluations et des outils fournis au niveau national. Les plans de formation continue prendront en compte les besoins qui auront été mis en évidence lors des exploitations des résultats des évaluations.

Les collaborateurs de la direction de l'évaluation et de la prospective s'efforceront de répondre aux demandes concernant les formations académiques ou la formation initiale.

Je vous remercie par avance de toute l'attention que vous porterez à ce dispositif d'évaluation et au bon déroulement des opérations.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La directrice de l'évaluation et de la prospective
Claudine PERETTI

PERSONNELS

**IA-IPR
ET IEN**

**NOR : MEND0501225N
RLR : 631-1**

**NOTE DE SERVICE N°2005-089
DU 17-6-2005**

**MEN
DE A1**

Missions des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux, inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale.

■ Le ministre chargé de l'éducation nationale arrête les orientations et les objectifs de la politique nationale d'éducation. Les académies sont chargées de leur mise en œuvre en prenant en compte les caractéristiques territoriales et les contextes locaux. Cette adaptation nécessaire au niveau académique intègre également les partenariats qui découlent des compétences partagées liées à la décentralisation, des politiques interministérielles mises en œuvre au niveau du pôle éducation et formation régional et de l'ancre de l'école dans son environnement socio-économique.

Dans cette perspective, les inspecteurs affectés dans les académies exercent principalement leurs missions dans l'enseignement du second degré (inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, inspecteurs de l'éducation nationale-enseignement technique et enseignement général, inspecteurs de l'éducation nationale-information-orientation) ou dans

l'enseignement du premier degré (inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription, y compris ceux promus IA-IPR). Ces inspecteurs sont placés sous l'autorité hiérarchique du recteur d'académie ou sous celle de l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale pour les inspecteurs en charge d'une circonscription dans l'enseignement du premier degré. Ils travaillent en relation fonctionnelle et intellectuelle avec l'inspection générale qui est chargée d'assurer la cohérence globale de l'institution en matière de contenu des enseignements, de pédagogie, et de spécialités.

Les missions des inspecteurs se sont précisées et développées au cours des dernières années. Elles sont essentielles au bon fonctionnement du système éducatif et confèrent un rôle majeur aux inspecteurs dans l'encadrement de l'institution. L'organisation de ces missions doit être précisée dans le cadre académique.

I - L'ensemble des missions

Les missions des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale s'exercent dans les différentes voies de formation : formation initiale sous statut scolaire, apprentissage et formation continue. En conformité avec leurs statuts, les missions suivantes incombent à chacun des inspecteurs :

- mission d'évaluation ;
- mission d'animation et d'impulsion ;
- mission de formation ;
- mission d'expertise.

Mission d'évaluation

La mission d'évaluation des inspecteurs qui constitue le cœur de leur métier concerne d'abord l'acte d'inspection individuelle des enseignants et autres personnels placés sous leur responsabilité. Cette inspection est importante dans ses dimensions de contrôle et de conseil et pour la prise en compte de la compétence et de l'engagement de l'enseignant aux différentes étapes de sa carrière et dans le respect des initiatives pédagogiques appropriées. L'inspection apprécie les activités et compétences des personnels dans leur domaine propre, le respect des programmes et leur efficacité dans les apprentissages. Elle prend également en compte leur implication dans le fonctionnement général de l'école, de l'établissement et de l'institution. L'inspection individuelle comprend un entretien. Le résultat se matérialise par un rapport écrit, base d'une note. Chaque fois que cela est possible, il convient que l'inspection s'accompagne d'une réunion d'équipe d'école, de discipline ou de spécialité. Dans le second degré, l'inspection individuelle se réalise en concertation étroite avec le chef d'établissement, de sa préparation jusqu'à son suivi.

Au-delà de l'acte d'inspection individuelle, les inspecteurs doivent, sous l'impulsion du recteur, procéder à l'évaluation des enseignements et des établissements. Inspections croisées ou globales permettent ainsi d'avoir une connaissance approfondie de l'état des disciplines et activités de l'établissement ou école, du respect des programmes, de l'application et de l'adéquation des réformes et de proposer les interventions et aménagements nécessaires.

Les restitutions devant les équipes pédagogiques et au niveau académique ainsi que le suivi de l'application des recommandations doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Ces démarches d'inspections croisées ainsi que l'exploitation approfondie des rapports d'inspections individuelle doivent aider à faire le point sur les acquis des élèves, l'état des disciplines ou des spécialités à différents niveaux, écoles, établissements, bassins ou académie. Dans l'académie, elles conduisent à la rédaction

d'un rapport annuel sur l'état des disciplines ou spécialités, transmis au recteur et à l'inspection générale.

L'inspection individuelle et l'inspection des écoles et établissements implique une présence forte des inspecteurs dans ces lieux de formation des élèves. Un plan pluriannuel de ces inspections doit être annexé au programme académique de travail des corps d'inspection.

En conformité avec leur statut, les inspecteurs ont vocation à participer à l'évaluation globale des politiques et organismes en particulier par référence aux objectifs et indicateurs déterminés dans le cadre des programmes annuels de performance induits par la LOLF. Cette évaluation peut être menée d'une part, en participant au programme de l'inspection générale de l'éducation nationale et d'autre part, dans le cadre de leurs missions académiques. Elle peut également associer d'autres acteurs internes ou externes du système éducatif.

Mission d'animation et d'impulsion

Les inspecteurs doivent exercer pleinement leur rôle de conseiller des personnels dont ils ont la responsabilité, notamment pour ceux qui débutent, ceux qui sont confrontés à la mise en œuvre de nouveaux programmes ou de nouvelles méthodes et ceux qui ont à connaître de difficultés particulières. Une attention soutenue sera portée à l'évolution de carrière et à la constitution de viviers pour l'encadrement. Ce rôle se développera lors des missions évoquées ci-dessus, mais aussi à l'occasion de rencontres individuelles ou de regroupements d'enseignants, qu'il s'agisse de regroupements spécifiques ou de sessions de formation initiale ou continue.

Dans le cadre hiérarchique, il appartient aux inspecteurs de veiller à la mise en œuvre de la politique éducative arrêtée au niveau national, mais aussi de donner tous les éléments objectifs d'appréciation sur ses conditions de réalisation. Leur compétence et leur pouvoir de conviction constituent des atouts essentiels pour la réussite des actions engagées dans les différents domaines.

La mission d'animation des inspecteurs peut notamment s'exercer au niveau des bassins d'éducation.

Mission de formation

Activité complémentaire des missions d'évaluation, la participation à la conception, à l'organisation et au suivi de la formation initiale et continue des personnels et l'accompagnement dans les premières étapes du métier se réalisent dans le contexte du fonctionnement des instituts universitaires de formation des maîtres, des dispositifs académiques et de l'école supérieure de l'éducation nationale. En particulier le rôle des inspecteurs dans la préparation et la mise en œuvre du plan académique de formation est essentiel.

En amont, les inspecteurs jouent un rôle majeur dans l'aide à la structuration de la demande de formation au niveau des écoles, des établissements et des bassins d'éducation. Ils assistent les délégations académiques à la formation des personnels dans l'analyse des besoins, la conception et l'évaluation des formations.

Dans le second degré leur connaissance des établissements et des personnels fait des inspecteurs des personnes-ressources pour l'implantation des stagiaires, le choix des conseillers pédagogiques, des formateurs et des tuteurs.

Mission d'expertise

Experts d'une spécialité ou d'une discipline, les inspecteurs peuvent être sollicités par le recteur pour apprécier de nouveaux dispositifs éducatifs ainsi que les besoins spécifiques en équipements qui en découlent, ou évaluer leurs résultats dans le cadre des partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités locales ou les milieux économiques.

Ils apportent ainsi la compétence de l'institution et permettent d'apprécier le degré de cohérence des enseignements et des dispositifs avec les priorités de la politique éducative dans ses dimensions nationale et académique. Ils contribuent à l'élaboration des objectifs et indicateurs académiques, notamment dans le cadre de la LOLF.

La sanction des études, les concours de recrutement, la certification constituent des éléments importants de leur mission de formation.

Les inspecteurs participent aux instances partaires académiques et départementales comme représentants de l'administration.

Par ailleurs, placés sous l'autorité hiérarchique du recteur d'académie, les inspecteurs doivent avoir le souci permanent de faire part à celui-ci des constats, informations et appréciations qui découlent de l'exercice des différentes missions et tâches qui leur sont confiées.

Outre cet ensemble de missions concernant chaque inspecteur, ceux qui sont chargés d'une circonscription du premier degré doivent, sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, assurer le pilotage de la circonscription : suivi des écoles, préparation de la rentrée, relations avec les communes et groupements de communes dans le cadre des compétences partagées, relations avec les autres services de l'État dans le département. Dans ce cadre, l'inspecteur chargé d'une circonscription participe au conseil des IEN présidé par l'IA-DSDEN.

II - Organisation académique des missions des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale

La mise en œuvre harmonieuse et efficace des missions des inspecteurs nécessite une organisation spécifique et l'élaboration d'un cadrage académique.

Les collèges académiques

La réalisation des missions s'appuie sur une réflexion collective et une concertation dans l'action entre les inspecteurs. La mise en place de collèges académiques des corps d'inspection est particulièrement adaptée à cette nécessité.

Trois collèges peuvent ainsi fonctionner :

- le collège des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ;
- le collège des inspecteurs de l'éducation nationale, enseignement technique, enseignement général, information-orientation ;
- le collège des inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré.

Chaque collège est animé par un doyen ou coordonnateur, désigné par le recteur pour une période déterminée après concertation avec le collège. Le recteur associe les IA-DSDEN au suivi des travaux des collèges des inspecteurs.

Un délégué académique chargé de la pédagogie peut être choisi par le recteur parmi les inspecteurs territoriaux, en vue de coordonner la réflexion et l'action des différents collèges, en particulier en ce qui concerne les domaines nécessitant une prise en charge commune.

Cette organisation académique est complémentaire du lien fonctionnel direct qui unit l'inspecteur au groupe d'inspection générale de sa discipline ou spécialité. Ce lien fonctionnel s'établit dans le cadre de l'enseignement et de l'évolution de la discipline (ou de la spécialité) : l'inspecteur se réfère à la compétence globale de l'inspection générale en matière de contenu des enseignements et de pédagogie. En fonction de son expertise, il peut aussi être appelé à participer aux travaux de l'inspection générale relatifs à l'évolution de la discipline ou de la spécialité.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation permanente de la discipline ou de la spécialité, sous couvert du recteur, l'inspecteur apporte à l'inspection générale de l'éducation nationale les informations relatives à l'académie et contribue à l'analyse des conditions de mise en œuvre de l'enseignement, des pratiques et des résultats obtenus.

L'inspection générale adresse au ministre un rapport d'expertise sur la valeur professionnelle de l'inspecteur. Ce rapport est communiqué au supérieur hiérarchique de l'intéressé dans le cadre de son évaluation.

Le programme de travail académique

Les missions des inspecteurs ne peuvent prendre corps que si elles s'inscrivent dans un cadre cohérent faisant émerger de grandes priorités. Tel est l'objet du programme de travail académique.

Prévu par l'article 5 du décret n° 89-833 du 9 novembre 1989 relatif au statut particulier des inspecteurs généraux de l'éducation nationale, le programme de travail académique est un document qui définit collectivement et si nécessaire individuellement les fonctions et tâches que devront assurer les inspecteurs. Le programme de travail académique est annuel ; il peut être pluri-annuel avec adjonction d'ave-nants annuels.

Son rôle est d'exprimer les priorités et les nécessaires équilibres entre les différentes fonctions des inspecteurs et de répartir les charges de travail entre ceux-ci. La lettre de mission individuelle de chaque inspecteur est conçue en cohérence avec le PTA.

Le programme de travail académique est arrêté conjointement par le recteur et l'inspecteur général de l'éducation nationale correspondant académique, après concertation avec les collèges des inspecteurs. Il est garant de la cohérence des missions données aux inspecteurs. Il permet notamment de préciser les modalités de contribution aux missions permanentes et au programme annuel de travail de l'inspection générale de l'éducation nationale. Il indique en annexe les missions particulières que le recteur confie, dans le cadre académique à certains inspecteurs, ainsi que les évaluations académiques projetées.

La direction de l'encadrement en est destinataire.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur de l'encadrement
Paul DESNEUF

MOUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATIONS

NOR : MENI0501231A

ARRÊTÉ DU 22-6-2005

MEN
IG

Doyens des groupes permanents et spécialisés de l'inspection générale de l'éducation nationale

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 89-833 du 9-11-1989 mod. not. art. 4 ; A. du 1-12-1989 mod. ; arrêtés des 18-7-2003 et 11-9-2003

Article 1 - Les inspecteurs généraux de l'éducation nationale, dont les noms suivent, sont nommés à compter du 1er septembre 2005 et pour une période de deux ans renouvelable, doyens des groupes permanents et spécialisés :

- Enseignements artistiques : M. Vincent Maestracci, en remplacement de M. Jean-Louis Langrognet ;

- Lettres : M. Jean Ehrsam, en remplacement de Mme Katherine Weinland ;

- Sciences physiques et chimiques, fondamentales et appliquées : M. Gilbert Pietryk, en remplacement de M. Claude Boichot.

Article 2 - Les inspecteurs généraux de l'éducation nationale dont les noms suivent, doyens des groupes permanents et spécialisés ci-après désignés, sont renouvelés dans leurs fonctions, à compter du 1er septembre 2005 et pour la

durée ci-après indiquée :

- Pour une durée de deux ans renouvelable :
 - Mme Annie Mamecier, doyenne du groupe "Sciences de la vie et de la Terre" ;
 - Mme Martine Safra, doyenne du groupe "Enseignement primaire" ;
 - M. Christian Souchet, doyen du groupe "Philosophie" ;
 - M. Jacques Moisan, doyen du groupe "Mathématiques" ;
 - M. Jean Étienne, doyen du groupe "Sciences économiques et sociales" ;
- Pour une durée de deux ans :
 - M. Jacques Saraf, doyen du groupe "Économie et gestion".

Article 3 - Le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 juin 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale
Dominique BORNE

NOMINATIONS

NOR : MENB0501146A

ARRÊTÉ DU 26-5-2005

MEN
BDC

Médiateur académique et correspondants

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 26 mai 2005 :

- Est nommé médiateur académique, à compter du 1er septembre 2005, la personne suivante :
 - M. Michel Amoudry, en remplacement de

Mme Bellemain, à sa demande (académie de Grenoble).

- Sont nommés correspondants du médiateur académique, à compter du 1er septembre 2005, les personnes suivantes :
 - M. Philippe Hemez, correspondant académique de l'académie de Lille ;
 - M. Jean-Paul Taix, correspondant académique de l'académie de Nice.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE DE FONCTIONS

NOR : MENS0501124V

AVIS DU 14-6-2005
JO DU 14-6-2005

MEN DES A13

D directeur de l'École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux

■ Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux (ENSCPB) sont déclarées vacantes à compter du 1er janvier 2006.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 86-640 du 14 mars 1986, le directeur est nommé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur après avis du conseil d'administration, pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois. Il est choisi parmi les

personnes qui ont vocation à enseigner dans l'école.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir **dans un délai de trois semaines** à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'enseignement supérieur, service des contrats et des formations, sous-direction des certifications supérieures et doctorales, bureau des écoles supérieures, bureau DES A13, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

VACANCE D'EMPLOI

NOR : MEND0501149V

AVIS DU 20-6-2005

MEN DE A2

D directeur de l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (Amue)

■ L'Agence de mutualisation des universités et des établissements (Amue) recrute son directeur pour un mandat de trois ans.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens (www.evidens.education.gouv.fr/), à la rubrique "Autres postes d'encadrement supérieur du ministère de l'éducation nationale". Peuvent faire acte de candidature :

- les fonctionnaires de catégorie A issus d'un corps dont l'indice terminal atteint au moins l'échelle lettre ; ils seront alors placés en position de détachement ;

- toute personne d'un niveau équivalent, bénéficiant alors d'un contrat de droit public lié à la durée de vie du GIP.

Les dossiers de candidature comprenant une lettre de motivation manuscrite, un CV et un rapport d'activité sont à adresser à M. le président de l'Amue, 103, bd Saint-Michel, 75005 Paris, **dans un délai de trente jours** à compter de la publication du présent avis au B.O.

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MEND0501222V

AVIS DU 20-6-2005

**MEN
DE A2**

S GASU, adjoint au secrétaire général de l'académie de Besançon

■ L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire (SGASU), adjoint au secrétaire général de l'académie de Besançon, est susceptible d'être vacant.

L'académie de Besançon composée des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, accueille dans le second degré public et privé, respectivement 89 000 élèves et 15 500 élèves dans 244 établissements dont 176 EPLE.

Les services académiques gèrent 9 700 enseignants (public), 1 310 enseignants (privé), 2 250 personnels de direction, d'inspection, d'orientation et de documentation, et 4 750 personnels ATOS.

Le titulaire du poste est chargé, sous l'autorité du recteur et du secrétaire général d'académie, en relation avec les responsables de divisions du rectorat, les conseillers techniques et les inspections académiques, de la programmation des moyens budgétaires de l'académie, dans un contexte de maîtrise des coûts, du retour à l'équilibre budgétaire et de la mise en place de la LOLF.

En tant que correspondant académique LOLF, il coordonne les travaux des services chargés de préparer les budgets opérationnels de programme ; il est responsable de leur suivi, sur le plan budgétaire en liaison avec la cellule des études et du contrôle de gestion.

Il est également chargé du suivi des dossiers relatifs à la stratégie ministérielle de réforme de l'État dans le cadre du projet des services académiques.

Il participe aux réunions de l'équipe de direction et représente, en tant que de besoin, le recteur dans différentes instances.

Pour conduire sa mission, le candidat devra se prévaloir d'une solide compétence administrative, technique et juridique qu'il situera dans le contexte global du système éducatif, en relation avec l'administration centrale, les inspections

académiques, les établissements et les collectivités territoriales.

Il devra faire preuve de réelles capacités de dialogue, d'animation et d'encadrement, d'un sens relationnel aigu, d'une bonne capacité d'analyse et de synthèse, d'une rapidité d'exécution, d'une vision moderne du management. Cet emploi, doté de l'échelonnement indiciaire 801-1015 brut, est ouvert

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;
- aux fonctionnaires nommés dans un autre emploi fonctionnel d'encadrement administratif (secrétaire général d'académie, secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur, directeur adjoint ou sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, directeur de centre régional ou centre local des œuvres universitaires et scolaires) ;
- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et, soit appartenant à la hors-classe du corps, soit ayant atteint au moins le cinquième échelon de la classe normale ;

- ainsi qu'aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou un emploi administratif, technique, de direction ou d'inspection classé dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

L'emploi est classé dans le groupe II des emplois de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire en ce qui concerne l'indemnité de responsabilité administrative (décret n° 2002-182 du 12 février 2002 et arrêtés des 23 avril 2002 et 27 décembre 2002).

Il ouvre droit à une NBI de 50 points.

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de la copie du dernier arrêté de promotion ou de

nomination, doivent parvenir par la voie hiérarchique, **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris SP 07.

Un double de la candidature doit être expédié directement à Mme le recteur de l'académie de Besançon, rectorat, 10, rue de la Convention, 25030 Besançon cedex (tél. 03 81 65 47 51 ou

03 81 67 49 03, fax 03 81 65 47 60). Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2, (de-a2rect@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et échelon.

Des informations complémentaires sur l'emploi de SGASU (conditions statutaires d'accès, déroulement de la carrière et grille indiciaire) sont disponibles sur le site Evidens : <http://www.evidens.education.gouv.fr/>

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MEND0501223V

AVIS DU 20-6-2005

**MEN
DE A2**

S GASU de l'inspection académique du Calvados

■ L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire de l'inspection académique du Calvados est vacant.

Le département scolarise, dans le 1er degré public, 60 227 élèves répartis dans 625 écoles, et 10 037 élèves dans le 1er degré privé répartis dans 46 écoles. Dans le 2nd degré public sont scolarisés 27 257 élèves dans 64 collèges et 18 620 élèves dans 29 lycées. Pour ce qui concerne le 2nd degré privé 7 471 élèves sont scolarisés dans 20 collèges et 5 842 élèves dans 24 lycées.

14 inspecteurs de l'éducation nationale 1er degré et 3 327 enseignants du 1er degré exercent dans le département du Calvados.

Collaborateur direct de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, le secrétaire général assure sous son autorité, l'encadrement des services administratifs de l'inspection académique (90 personnes). Il a vocation à l'assister ou le représenter dans les commissions et groupes institutionnels, dans les réunions interministérielles départementales ou organisées par les collectivités locales.

Le secrétaire général est associé à la mise en œuvre dans le département de la politique académique. Notamment, dans le cadre de l'expérimentation de la LOLF, il mobilise les services

en terme d'enjeux et de nouvelles pratiques de gestion à adopter. Il s'attache à rechercher une organisation des services la plus adaptée compte tenu des évolutions en cours.

Ce poste requiert une solide expérience administrative, des connaissances juridiques, le sens du travail en équipe et des capacités d'adaptation. En outre, une grande disponibilité et de bonnes qualités relationnelles sont nécessaires. Cet emploi, doté de l'échelonnement indiciaire 801-1015 brut est ouvert :

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;
- aux fonctionnaires nommés dans un autre emploi fonctionnel d'encadrement administratif (secrétaire général d'académie, secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur, directeur adjoint ou sous-directeur du centre national des œuvres universitaires et scolaires, directeur régional ou de centre local des œuvres universitaires et scolaires) ;
- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et soit appartenant à la hors-classe du corps soit ayant atteint au moins le cinquième échelon de la classe normale ;
- ainsi qu'aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou un emploi administratif, technique de direction ou

d'inspection, classé dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

L'emploi est classé dans le groupe II des emplois de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire en ce qui concerne l'indemnité de responsabilité administrative (décret n° 2002-182 du 12 février 2002 et arrêtés des 23 avril 2002 et 27 décembre 2002).

L'emploi de SGASU ouvre droit à une NBI de 50 points.

Les dossiers de candidatures, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de la copie du dernier arrêté de promotion ou de nomination, doivent parvenir par la voie hiérarchique, **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des

carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris SP 07.

Un double des candidatures doit être expédié directement à M. le recteur de l'académie de Caen, 168, rue Caponière, BP 6184, 14061 Caen cedex (mél. : ce.rectorat@ac-caen.fr), ainsi qu'à M. l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados, 2, place de l'Europe, BP 36, 14208 Hérouville St-Clair cedex (mél. : ia14-ia@ac-caen.fr).

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2, (de-a2rect@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et échelon.

Des informations complémentaires sur l'emploi de SGASU (conditions statutaires d'accès, déroulement de la carrière et grille indiciaire) sont disponibles sur le site Evidens : <http://www.evidens.education.gouv.fr/>

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MEND0501151V

AVIS DU 20-6-2005

**MEN
DE B3**

P roviseur vie scolaire auprès du recteur de l'académie de Grenoble

■ Un emploi de proviseur vie scolaire est à pourvoir auprès du recteur de l'académie de Grenoble à compter de la rentrée scolaire 2005.

Profil de l'emploi et missions

Conseiller du recteur, le proviseur vie scolaire est un relais entre le recteur, ses services et les établissements.

Il a pour mission de contribuer à l'animation de l'équipe académique vie scolaire. Il participe activement au renouvellement et au suivi des projets d'établissement pour l'ensemble de l'académie.

Son action s'exerce dans trois directions essentielles :

- en liaison avec l'inspecteur pédagogique régional, information du recteur sur le fonctionnement des établissements (analyse du fonctionnement des établissements, suivi des actions, aide au diagnostic...);

- coordination au bénéfice des établissements de l'action des différents services en vue de lui donner un maximum de cohérence, animation de la vie lycéenne ;

- participation à la formation des personnels de direction et conseil en matière de gestion des publics difficiles.

Le proviseur vie scolaire doit être un professionnel expérimenté ayant une solide expérience de personnel de direction. Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité.

Les candidatures seront adressées **dans un délai de 15 jours** suivant la date de la présente publication par la voie hiérarchique avec un curriculum vitae :

- à M. le recteur de l'académie de Grenoble, 7, place Bir Hakeim, 38021 Grenoble cedex ;
- à M. le directeur de l'encadrement, bureau DE B3, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MEND0501152V

AVIS DU 21-6-2005

MEN
DE B3

P roviseur vie scolaire auprès du recteur de l'académie de la Réunion

■ L'emploi de proviseur vie scolaire auprès du recteur de l'académie de la Réunion est susceptible d'être vacant à la rentrée scolaire 2005.

Profil de l'emploi et missions

Conseiller du recteur pour les questions relatives à l'action éducative, au fonctionnement des établissements et aux relations avec les personnels de direction, le proviseur vie scolaire a un rôle d'interface entre le recteur, ses services, les établissements, les familles ; il a une fonction d'écoute, de conseil, et contribue à l'animation de la vie scolaire.

Ses missions essentielles sont :

- mission d'animation de la vie lycéenne, mission d'observation et d'analyse du fonctionnement

des établissements, mission de relation, de suivi et de communication auprès des équipes de direction, mission de régulation auprès des familles, mission de prévention et d'accompagnement de la politique sociale académique.

La fonction de proviseur vie scolaire requiert des qualités d'organisation, d'initiative, de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité.

Les candidatures seront adressées **dans un délai de quinze jours** suivant la date de la présente publication, par la voie hiérarchique, avec un curriculum vitae, à :

- M. le recteur de l'académie de la Réunion, 24, avenue Georges Brassens, 97702 Saint-Denis ;

- M. le directeur de l'encadrement, bureau DE B3, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MEND0501150V

AVIS DU 20-6-2005

MEN
DE A2

A gent comptable de l'université Paris I - Panthéon-Sorbonne

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université Paris I - Panthéon-Sorbonne est susceptible d'être vacant à compter du 1er juillet 2005.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens (www.evidens.education.gouv.fr/).

Cet emploi relève du groupe I des agents comptables. Il est doté de l'échelonnement indiciaire brut 642 à 985. Il comporte une NBI de 40 points, et un logement pour utilité de service de 80 m² environ sur le site du Panthéon.

Cet emploi est ouvert :

- aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant atteint au moins l'indice brut 821 ;

- aux agents comptables déjà en fonction depuis au moins quatre ans dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe II.

Les candidatures éventuelles accompagnées d'un curriculum vita détaillé avec photographie, d'une lettre de motivation et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les trois semaines** qui suivent la date de la présente publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07. Un double des candidatures sera expédié directement à M. le président de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, 12, place du Panthéon, 75005 Paris.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2 (de-a2sup@education.gouv.fr). Les candidats préciseront

dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leurs fonctions, leur affectation, leur grade et leur échelon.

Pour tous renseignements sur ce poste, contacter directement M. le secrétaire général de l'université, au poste 01 44 07 77 05 ou M. le vice-président en charge des moyens au 01 44

07 77 03. Des renseignements pourront également être pris auprès de Mme l'agent comptable actuellement en poste au 01 44 07 79 10.

Des informations complémentaires sur l'emploi d'agent comptable d'EPCSCP (référentiel chef des services financiers, conditions statutaires d'accès, déroulement de carrière et grilles indiciaires) sont disponibles sur le site Evidens.

VACANCES DE POSTES	NOR : MENC0501187V	AVIS DU 24-6-2005	MEN DRIC A4
-----------------------	--------------------	-------------------	----------------

Postes et missions à l'étranger ouverts aux personnels du MENESR (hors AEFE)

- Postes et missions à l'étranger (hors AEFE) à pourvoir principalement en septembre 2006.

I - Présentation générale

Le présent appel à candidatures vise à la fois les postes dans un service ou un établissement relevant du ministère des affaires étrangères (titre III du budget de l'État), les postes de l'Alliance française et les postes d'assistants techniques à l'étranger (titre IV du budget de l'État). Ces postes sont ouverts à différentes catégories de personnels. Seuls les personnels du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) doivent déposer leurs candidatures suivant la procédure ci-dessous. Cet appel à candidatures concerne l'ensemble des personnels titulaires du MENESR, qu'ils soient en activité ou non, à l'étranger ou sur le territoire national. Il est rappelé aux candidats que seule la candidature effectuée en ligne sur le site du MENESR sera prise en compte. Toute candidature effectuée directement auprès du ministère des affaires étrangères est irrecevable.

Les postes d'enseignants, de chefs d'établissement et responsables administratifs des établissements d'enseignement français à l'étranger (AEFE : <http://www.aefe.diplomatie.fr>) ne relèvent pas de cette circulaire, mais d'une circulaire spécifique à paraître prochainement au B.O.

Le présent appel sera assorti de plusieurs périodes pour faire acte de candidature (pour mémoire en

2004-2005, il y a eu dix périodes entre juillet 2004 et juin 2005). Chaque période est liée à une liste nouvelle de postes. Aucune de ces listes ne fera l'objet d'une publication au B.O. À chacune de ces périodes, il est possible de formuler jusqu'à 4 vœux. Cette possibilité de choix multiple ne doit pas conduire à multiplier les candidatures. Il vaut mieux cibler les postes pour lesquels le profil semble le plus adapté. Pour connaître la liste et le profil des postes offerts, il convient de consulter régulièrement le site internet du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (<http://www.education.gouv.fr>), plus particulièrement dans la rubrique "Europe et international", la partie intitulée "réseau culturel, assistance technique et missions de courte et moyenne durées à l'étranger". Il est important de vérifier que la liste affichée est la plus récente en actualisant l'affichage de la page internet correspondante (voir II.C2).

II - Informations pratiques

II.A Modalités d'examen et d'évaluation des candidatures

L'efficacité de la présence française dans le monde sur les plans scientifique, technologique, éducatif et culturel, dépend pour une grande part de la qualité et des compétences des agents recrutés dans le réseau culturel, scientifique et de coopération : ils ont la charge d'une importante mission de rayonnement, de diffusion et d'exportation de nos savoir-faire. Leur action participe aux objectifs de la politique internationale de la France.

S'agissant de postes relevant du ministère des affaires étrangères, sur lesquels peuvent postuler

des candidats de différentes origines professionnelles, le ministère des affaires étrangères est responsable de la décision du recrutement, de l'affectation, ainsi que de la demande de détachement. Mais, vu le nombre important de candidats relevant du MENESR, un premier examen des candidatures, suivi d'un avis, est effectué par ce dernier.

La première étape de la candidature est le dépôt du CV (voir C3). Le CV constitue le fondement de l'examen de la candidature. Par la suite, pour chaque période d'appel à candidatures, il suffira d'émettre des voeux (voir C3).

Tous les dossiers de candidature sont transmis au ministère des affaires étrangères qui procède lui-même à des entretiens individuels dans la phase du choix final des candidats.

II.B Différentes catégories de postes proposés au recrutement

1) Postes à l'étranger dans un service ou un établissement relevant du ministère des affaires étrangères et postes dans les alliances françaises

Le réseau culturel, scientifique et de coopération du ministère des affaires étrangères est en mai 2005 composé de 154 services de coopération et d'action culturelle, 153 établissements culturels français à l'étranger, 220 Alliances françaises ayant passé une convention de partenariat avec le ministère des affaires étrangères et 27 instituts de recherche.

Les postes concernés pourront être les suivants :

- conseillers de coopération et d'action culturelle (direction et coordination de l'ensemble des services et établissements culturels) ;
- conseillers et attachés pour la science et la technologie (mission de veille technologique et de coopération scientifique) ;
- conseillers et attachés de coopération (mission de conception et de coordination de projets dans des secteurs techniques) ;
- directeurs d'établissements culturels (fonctions de gestion et d'animation culturelle et pédagogique) ;
- personnels des établissements français de recherche (directeurs et chercheurs de haut niveau) ;
- personnels des Alliances françaises (directeurs et chargés de mission) ;
- attachés de coopération universitaire (mission

de conception et de coordination de projets de coopération universitaire) ;

- attachés de coopération éducative (mission de coordination des projets linguistiques et éducatifs) ;
- attachés culturels (coordination des actions de coopération culturelle, universitaire, artistique et pédagogique) ;
- attachés de coopération pour le français (mission d'expertise, de conception et d'animation de projets de coopération linguistique) ;
- attachés et chargés de mission spécialisés (audiovisuel, échanges culturels, pédagogiques, médiathèques, administration...) ;
- secrétaires généraux (gestion administrative et budgétaire, gestion des personnels) ;
- agents comptables et adjoints des établissements culturels ;
- médecins.

2) Emplois d'assistants techniques à l'étranger

Les relations culturelles, scientifiques et techniques qu'entretient le gouvernement français avec certains États, notamment là où notre politique de solidarité est jugée prioritaire, impliquent l'envoi de personnel français à l'étranger. Ces assistants techniques sont mis à la disposition des autorités de l'État d'affectation pour servir dans les structures nationales ou régionales.

Des postes sont ouverts dans la plupart des pays, mais ne sont pas répartis de manière égale dans le monde. En effet, le caractère privilégié des liens noués par la France avec certains États a pour conséquence la présence dans ces pays d'un plus grand nombre d'assistants techniques (Maghreb, Afrique, Océan Indien, Caraïbes, Europe de l'Est, Proche et Moyen-Orient, Asie...).

Conformément aux conclusions du CICID (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement) du 20 juillet 2004 et du 18 mai 2005, l'assistance technique est désormais financée, soit directement par le ministère des affaires étrangères (gouvernance, coopération culturelle, francophonie, recherche, enseignement supérieur, coopération non gouvernementale), soit par l'AFD (Agence française de développement) sur délégation de crédits du ministère des affaires étrangères

(agriculture et développement rural, santé, éducation primaire et secondaire, formation professionnelle, environnement, secteur privé, infrastructures et développement urbain).

Néanmoins, quels que soient les secteurs, le ministère des affaires étrangères reste en charge des assistants techniques placés en position de conseil auprès des autorités des pays partenaires ainsi que de ceux placés auprès des organisations multilatérales ou régionales.

Pour l'assistance technique financée par l'AFD, le GIP (groupement d'intérêt public) FCI (France coopération internationale) recrute et gère les assistants techniques fonctionnaires français en position de détachement.

Les postes concernés pourront être les suivants :

- conseiller pédagogique ;
- chef de projet ;
- chef de composante ;
- conseiller technique ;
- assistant technique ;
- expert en analyse et pilotage de système éducatif ;
- expert en statistiques ;
- spécialiste des systèmes éducatifs dans les pays pauvres très endettés (PPTE).
- enseignant (enseignement primaire, secondaire, supérieur, professionnel).

II.C Dépôt des candidatures

1) Conditions requises pour être candidat

Pour les titulaires du MENESR, les candidats aux postes décrits ci-dessus doivent satisfaire à certains critères de mobilité :

D'une manière générale, le candidat devra, au cours des dix années qui précèdent la prise de fonction éventuelle dans le poste demandé, ne pas avoir passé plus de sept années à l'étranger, à quelque titre que ce soit.

En outre, les candidats noteront qu'il est souhaitable, pour des raisons de stabilité dans le poste, qu'ils aient effectué un service effectif d'au moins trois ans sur le territoire national au moment de leur éventuel détachement.

Tout fonctionnaire du MENESR ayant été recruté par la voie de l'École nationale d'administration (ENA) est tenu de s'informer auprès de son administration de rattachement des conditions de recevabilité de sa candidature aux emplois offerts.

Il convient de porter une attention toute particulière aux points suivants :

- l'adéquation au descriptif du poste, qui prend en compte des exigences spécifiques et la pratique effective des langues utilisées dans les pays d'accueil, est essentielle. Le candidat veillera notamment à l'exacte mention des différentes expériences et ne signalera dans son CV que les réelles compétences professionnelles qu'il a exercées. Les stages de courte durée ne seront pas, par exemple, automatiquement pris en compte. En raison du caractère fondamental de l'aptitude linguistique, les candidats peuvent être soumis à des tests de contrôle de leur niveau en langue étrangère par le ministère des affaires étrangères lors d'un éventuel entretien ;

- il est demandé que le candidat informe son chef de service, son chef d'établissement ou son président d'université du fait qu'il a fait acte de candidature pour un poste à l'étranger.

2) Accès aux listes de postes donnant lieu à appel à candidatures

Les candidatures seront déposées par voie électronique selon les modalités présentées ci-dessous. Une première série de postes ouverts à candidatures sera mis en ligne en juillet 2005. La période à partir de laquelle il sera possible de saisir sa candidature sera précisée sur le site. La date de clôture de cette première période sera le **11 septembre 2005 à minuit, heure de Paris**.

Par période, les listes d'appel à candidatures sont consultables sur le site internet du MENESR (voir I, 3ème paragraphe). Il conviendra donc de surveiller régulièrement le site internet du ministère.

Un document d'aide avec l'ensemble des explications nécessaires est immédiatement accessible. Il y est précisé les modalités de mise à jour de l'affichage de page internet afin de pouvoir disposer de la liste de postes la plus récente (actualisation de l'affichage, suppression des fichiers temporaires).

3) Dépôt du CV et des vœux

La première étape de la candidature est le dépôt du CV.

Si le candidat a déjà déposé un CV en 2004-2005, il pourra le conserver, mais il devra impérativement l'avoir actualisé et validé **avant le 11 septembre 2005**. Tout CV qui n'aurait pas

été validé à cette date sera effacé de la base de données. Le candidat aura, tout au long de l'année, la faculté de modifier son CV.

Ce CV devra être rempli de la manière la plus rigoureuse possible.

Le candidat pourra formuler jusqu'à 4 vœux par période d'appel à candidatures. Il pourra apporter toute modification ou suppression à ses vœux pendant la durée de chacune de ces périodes.

La rubrique "motivation" permet au candidat de spécifier les raisons pour lesquelles il pense être bien adapté au poste donné.

Toutes les candidatures seront transmises au ministère des affaires étrangères.

Chaque candidat recevra à son adresse électronique un accusé de réception qui permettra d'attester la candidature et les vœux émis.

Le respect de l'ensemble de la procédure exposée dans cette circulaire détermine la recevabilité du dossier de candidature.

4) Avis hiérarchique

Compte tenu d'un dépôt individuel des candidatures par voie électronique, le dossier transmis à la DRIC ne comporte pas à ce stade d'avis hiérarchique. Lorsque le ministère des affaires étrangères décide de recruter un candidat, il en demande le détachement auprès de son administration gestionnaire.

5) Cas particulier des postes de directeurs d'institut de recherche et des chercheurs

La procédure décrite ci-dessus vaut pour tous les postes publiés sur le site du MENESR à l'exception des postes de directeurs d'institut de recherche et des chercheurs. Ceux-ci doivent déposer directement leur candidature auprès du ministère des affaires étrangères, avec copie à la DRIC, à la date indiquée pour chaque poste (retrait du dossier de candidature auprès du ministère des affaires étrangères).

Évalués par un comité scientifique spécialisé, sous réserve d'une adéquation entre leur domaine de recherche et celui de l'institut dans lequel ils souhaitent être affectés, les candidats à ce type de poste sont titulaires d'un doctorat et ont acquis par leurs travaux et leurs publications une certaine notoriété.

La sélection se fait sur examen des projets de recherche et d'animation de l'institut.

Les candidats retenus sont nommés par le ministère des affaires étrangères après avis du conseil scientifique de l'établissement d'affectation pour les chercheurs, et après avis successifs de ce conseil et du comité interministériel d'orientation stratégique pour les directeurs.

Le dossier est à demander par le candidat :

- soit au ministère des affaires étrangères, sous-direction de la recherche (sciences sociales et archéologie, SUR/RSA), 244, boulevard Saint-Germain, 75303 Paris 07 SP (télécopie 01 43 17 97 20, mél. : brigitte.myard@diplomatie.gouv.fr) ;

- soit directement auprès des instituts de recherche. Il doit être rempli et adressé en quatre exemplaires :

- 1 exemplaire, accompagné de toutes pièces utiles (publications, originaux des lettres de recommandation, comptes rendus de thèses) et d'un CV comportant en fine l'intitulé du projet, au directeur de l'établissement de recherche ;

- 1 exemplaire, accompagné d'un CV et de copies des lettres de recommandation, ainsi que de l'intitulé du projet, à la sous-direction de la recherche (SUR/RSA) ;

- 1 exemplaire, accompagné d'un CV et de copies des lettres de recommandation, ainsi que de l'intitulé du projet, à la sous-direction des personnels culturels et de coopération (PLD), 21 bis, rue La Pérouse, 75116 Paris cedex 16 ;

- 1 exemplaire, accompagné d'un CV et de copies des lettres de recommandation, ainsi que de l'intitulé du projet, à la DRIC (voir adresse postale ci-dessous).

II.D Vos contacts à la direction des relations internationales et de la coopération

En cas de besoin, votre contact à la direction des relations internationales et de la coopération est la sous-direction des affaires internationales :

- adresse électronique : dric-a4@education.gouv.fr

- adresse postale : ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction des relations internationales et de la coopération, sous-direction des affaires internationales, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.